PROCES-VERBAL
DESCRIPTIF
SAISIE-IMMOBILIERE

DU 12.03.2026

DEMANDEUR : Monsieur le comptable du service des impôts des particuliers de Nîmes.

PREMIERE
EXPEDITION

SCP E.PELERIAUX - A.GISCLARD
O.BADAROUX-PELERIAUX
S.CHEIKH-BOUKAL
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES
1 RUE SAINT-MARC - BP 60180
30012 NIMES CEDEX 04
FR6140031 00001 0000169238D 58
TEL.04.66.21.88.94
etude@cdj-pgbc.fr
N° TVA INTER FR27384104485

DOSSIER N°103476

COMMISSAIRES DE JUSTICE

SCP E.PELERIAUX - A.GISCLARD
O.BADAROUX-PELERIAUX
S.CHEIKH-BOUKAL
COMMISSAIRES DE JUSTICE
ASSOCIES
1 RUE SAINT-MARC - BP 60180
30012 NIMES CEDEX 04
FR6140031 00001 0000169238D58
TEL.04.66.21.88.94
N° TVA INTER FR27384104485
etude@cdj-pgbc.fr

PREMIERE
EXPEDITION

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF SAISIE-IMMOBILIERE

Références à Rappeler :
103476 - AG -

LE DOUZE MARS DEUX-MILLE-VINGT-SIX

A la requête de :

Monsieur le comptable du service des impôts des particuliers de Nîmes (anciennement trésorerie de Sommières et service des impôts des particuliers Nîmes Ouest), domicilié en ses bureaux 15, boulevard Etienne Saintenac CS 10001, 30024 NIMES Cedex 9.

Faisant élection de domicile :

Au cabinet de Maître Caroline DEIXONNE, avocat à la Cour d'Appel de Nîmes y demeurant 15, Rue de la Maison Carrée – 30000 NÎMES, laquelle se constitue sur la présente procédure et ses suites.

Agissant à l'encontre de :

AVOVENTES

Agissant en vertu de :

- Le rôle des contributions directes et taxes assimilées mis en recouvrement au titre de la taxe foncière des années 2015 à 2024, ainsi que la taxe d'habitation des années 2015 à 2021 ;

- Faisant suite au commandement de payer valant saisie signifié par acte de notre ministère en date du 4 février 2026 ;

- Procédant en exécution des articles R321-1 à R321-3 du Code des procédures civiles d'exécution à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires tendant à la description de l'immeuble objet de la présente procédure de saisie immobilière ;

- Etant porteur d'une requête en date du 6 mars 2026 et d'une ordonnance rendue au pied de ladite requête par le Juge de l'Exécution près le Tribunal judiciaire de Nîmes en date du 6 mars 2026, dûment revêtue de la formule exécutoire autorisant la procédure de description en présence d'éventuels locataires.

Déférant à cette réquisition :

Je, Alexandre GISCLARD,

Commissaire de Justice Associé membre de la Société Civile Professionnelle **Eric PELERIAUX, Alexandre GISCLARD, Olivia BADAROUX-PELERIAUX & Sabrina CHEIKH-BOUKAL**
Titulaire d'un Office de Commissaire de Justice
À la résidence de NÎMES (GARD) y demeurant 1 rue Saint Marc

Certifie m'être rendu, ce jour 12 mars 2026, à l'adresse du bien objet de la présente procédure de saisie immobilière, 3 rue Léon Penchinat – 30250 SOMMIERES.

Où étant, sur place, je suis accompagné de :

AVOVENTES

Etant précisé :

Que l'huissier s'est rendu précédemment le 5 mars 2026 sur place ;

Que, ce jour-là AVOVENTES n'avait pas honoré le rendez-vous ;

Que, par la suite, nous avons appris qu'une partie des biens objet de la présente procédure de saisie immobilière pourrait être occupée par un tiers à la procédure en qualité de locataire ;

Que, finalement ce jour, 12 mars 2026, est présente AVOVENTES

Elle nous déclare que la maison serait actuellement occupée par AVOVENTES locataire, que celui-ci serait à son travail et qu'il lui a laissé les clés de la maison pour nous permettre de procéder à la description des lieux.

AVOVENTES n'a rien pu justifier, aucun bail, aucune quittance de loyer.

D'autres rdv ont été tentés, notamment les 14 et 21 avril mais en vain la requise ne répond plus à nos appels, nous devons considérer qu'il est impossible de réaliser les diagnostics compte de l'extrême insalubrité des lieux, seul l'huissier a pu photographier et décrire l'ensemble des lots. Il n'y aura donc pas de diagnostics ni de métrage des lieux.

J'ai procédé à la description des lieux comme suit

DESCRIPTION

Les lots objet de la présente procédure de saisie sont totalement insalubres.

Les rapports de diagnostics techniques, thermiques, plomb, amiante, relevés de surface etc, ne pourront être établis, compte tenu de l'odeur pestilentielle qui règne à l'intérieur du logement.

Le logement est rempli de déjections canines. La maison n'est pas ventilée. A l'intérieur, l'odeur est totalement insoutenable.

L'appartement est dans un état catastrophique, apocalyptique, infestés de puces, parasites etc, possible présence de galle.

Les gendarmes, comme le diagnostiqueur, ont refusé d'entrer dans la maison compte tenu de l'extrême saleté des lieux.

Je n'ai pu accéder aux différentes pièces qu'en retenant ma respiration. Obligation de prendre une douche après l'intervention, vêtements et chaussures partis au nettoyage.

Le diagnostiqueur ce jour a ainsi tenté, à plusieurs reprises, d'investir les lieux et de réaliser la description, mais cela est totalement impossible. Les jours suivants d'autres tentatives ont eu lieu mais en vain.

Par deux fois une machine pour détecter le plomb a dû être louée par le diagnostiqueur mais finalement il ne lui a pas été possible de s'en servir.

Désignation :

1. Dans un immeuble situé à SOMMIERES (30250), 3 rue Léon Penchinat, cadastré Section AC N°340, lieudit 3 rue Léon Penchinat, surface 45 ca.

- Lot n°1 : consistant en une cave au rez-de-chaussée, quotepart de propriété du sol et des parties communes générales indéterminée.

- Lot n°2 : consistant en un appartement au 1er étage, quotepart de propriété du sol et des parties communes générales indéterminée.

Etat descriptif de division :

Suivant acte reçu par Maître NEGRE, Notaire à Sommières, un état descriptif de division a été établi le 18 juillet 1964, publié au service de la publicité foncière de Nîmes n°1 le 3 novembre 1964, volume 6163 n°20.

2. Une maison à usage d'habitation élevée de deux étages sur rez-de-chaussée, située à SOMMIERES (32250), 3 rue Léon Penchinat, cadastrée Section AC N°341, lieudit La Ville Sud, surface 25 ca.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, se poursuivent et se comportent avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel

pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tous droits et toutes servitudes pouvant y être attachés et, toutes augmentations et améliorations à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Les biens sus mentionnés représentent une seule unité d'habitation.
A l'intérieur, il ne nous a pas été possible de définir les limites des biens immobiliers.

Origine de propriété :

est propriétaire des immeubles ci-dessus désignés, pour en avoir fait l'acquisition suivant acte reçu le 11 décembre 2014 par Maître Jean-Louis DAIRE, Notaire à Sommières, publié au service de la publicité foncière de Nîmes n°1 le 17 décembre 2014, volume 2014 P n°11912.

Conditions d'occupation :

Sur place, nous n'avons pu savoir exactement qui occupait les lieux.

indique qu'elle n'y demeure pas, toutefois il y a bien son nom sur la boîte aux lettres et ce jour, elle a bien les clés du logement.

Elle nous indique que cette clé a été laissée par son locataire.

Toutefois, nous n'avons pas rencontré le locataire qui se dénommerait Nous avons pu l'avoir effectivement ce jour au téléphone, mais celui-ci reste très évasif et ses propos sont confus et difficilement compréhensibles.

Sur la boîte aux lettres de la maison, en effet, le nom n'est pas indiqué, en revanche celui d est donc bien mentionné.

Signification de la requête et de l'ordonnance rendue par le Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Nîmes :

Préalablement aux opérations et dès notre arrivée sur place, j'ai présenté à la requête et l'ordonnance rendue par le Tribunal judiciaire de Nîmes, par Monsieur le Juge de l'exécution en date du 6 mars 2026, qui autorise la présente procédure de description des lieux.

Elle a reçu une copie de l'acte qui a été signifiée à sa personne même.

Egalement est remise à une copie de l'acte de signification qui est destinée à qui serait donc locataire des lieux (voir copie des actes en annexe).

Accès à la propriété, cour, façades, toiture :

A partir de la rue Léon Penchinat, un renfoncement et un passage voûté avec un mur en pierres, ancien.

Là se trouve l'entrée d'une cour, exposée côté Ouest, qui est fermée par un portail métallique deux vantaux, état d'usage, exposé côté Ouest. Ce portail est commun aux

autres logements situés au fond de la cour. A gauche du portail, se trouvent les boîtes aux lettres des habitants de cette cour et qui sont donc mitoyens de AVOVENTES les boîtes aux lettres sont état d'usage.

Après avoir franchi le portail, sur le côté droit, côté Nord, se trouve la façade de l'immeuble appartenant à AVOVENTES

Un escalier extérieur le long de la façade, exposé côté Nord, permet d'accéder au 1er étage.

La maison de AVOVENTES fait l'angle Nord-Ouest.

Sur le côté Ouest, côté rue Penchinat, en rez-de-chaussée, l'accès au garage.

Côté cour soit côté Nord, l'autre façade de la maison.

Il s'agit des deux seules façades visibles. La maison est collée par le côté Sud et Est aux autres maisons mitoyennes.

Quelques plantes ont poussé dans la pierre, à l'angle de la maison.

Nous n'avons pas pu obtenir de précision quant à la qualification juridique de cette cour ; savoir si elle est en copropriété ou s'il y a des servitudes de passage. AVOVENTES VO n'a pu nous fournir aucun renseignement.

Les façades de la maison sont anciennes, en pierre avec un enduit de façade ancien, vétuste.

Bordure de toiture avec boiserie vétuste, des plantes qui poussent dans les gouttières et qui sont totalement bouchées. La toiture ainsi est en très mauvais état d'entretien.

Sur la façade Ouest, présence de mousses vertes, un escalier ancien en pierre avec une rampe métallique ancienne et vétuste.

Sur le mur de façade, à gauche de la porte d'entrée, un coffret énergie.

En rez-de-chaussée côté cour, façade avec pierre apparente, là l'accès aux deux caves.

Sur cette façade, en rez-de-chaussée, il y a deux portes qui donnent accès aux caves, un fenestron.

En façade côté Nord, descente d'eaux de toiture ancienne, vétuste.

Au 1er étage se trouvent la porte d'entrée de la maison et deux fenêtres et au 2ème étage, deux autres fenêtres.

Côté Ouest, côté rue, porte de garage en rez-de-chaussée en bois, état d'usage. A gauche, une fenêtre avec barreaux métalliques et volets intérieurs, anciens. Au 1er étage, une fenêtre avec volets et au 2ème étage, une fenêtre.

Là aussi, en façade, une descente d'eaux de toiture en mauvais état, tordue.

Au-dessus de la fenêtre au 2ème étage, il reste une poulie ancienne rouillée.

Des câbles électriques passent sous la bordure de toiture.

Cave n°1 :

Une porte d'accès métallique.

Au sol, une dalle béton.

Murs en pierre.

Canalisations apparentes, réseaux apparents.

La pièce est encombrée par tout un bric-à-brac de meubles qui ne peuvent être déplacés.

Mur en entrant côté droit : enduit beige.

Plafond : hourdis poutrelles, néons.

Mur côté gauche en entrant : pierres apparentes, un fenestron cadre bois.

Prises électriques et boitier interrupteur : installation électrique ancienne.

Cave n°2 avec garage :

Une porte d'accès métallique côté cour et une porte de garage côté rue Penchinat.

La pièce est séparée en deux par une voûte en pierre.

Plafond : poutres métalliques et pierres.

Murs en pierre.

Là aussi, la pièce est totalement encombrée par des meubles qui ne peuvent être déplacés, quelques traces d'humidité et infiltrations.

Côté garage, un plafond avec hourdis poutrelles, néons.

Une porte de garage en bois, deux vantaux, ancienne, état d'usage.

Sur le côté gauche, une fenêtre fermée par des volets, deux barreaux métalliques extérieurs (côté rue Penchinat).

Appartement avec porte d'entrée en bois au premier étage :

Porte d'entrée :

Une porte en bois, ancienne, en mauvais état, poignée métal rustique, peinture en mauvais état, rayée, griffée, traces d'excréments partout.

Devant la porte d'entrée, en haut de l'escalier, une vue en contrebas sur la rue Penchinat.

Sas d'entrée :

Au sol, carrelage marron et plinthes recouverts d'excréments.

Les murs sont également recouverts d'excréments.

Plafond avec hublot en verre, luminaire.

Une petite porte en bois avec carreaux donne accès à la pièce de vie. La poignée de la porte est cassée, les vitrages rayés.

Interrupteur dans un état de saleté extrême.

L'ensemble est vétuste.

Pièce à vivre :

Au sol, le même carrelage marron ordinaire. Le sol est recouvert d'excréments, de poubelles, d'immondices.

Les murs et le plafond sont entièrement repeints.

L'installation électrique est ancienne.

Au plafond, un point lumineux, fils, douille et ampoule.

Un disjoncteur en entrant côté gauche.

Un petit radiateur électrique hors d'usage.

La pièce est ajourée côté rue Penchinat côté Ouest, par une fenêtre cadre bois, deux vantaux, double vitrage avec volets extérieurs bois, état d'usage, toiles d'araignées tout autour.

L'ensemble est vétuste.

Cuisine :

Porte d'accès en bois, petits carreaux, là aussi la menuiserie est en très mauvais état, des carreaux sont cassés, la poignée est cassée.

Au sol, des immondices et des déjections.

Elle est dans un état de saleté indescriptible, apocalyptique.

Il reste une cuisine avec hotte aspirante inox hors d'usage, des meubles de cuisine dans un état indescriptible de saleté, hors d'usage, un évier bouché, robinetterie cassée. Au plafond, au-dessus, spot halogène.

Autour du plan de travail de la cuisine, du carrelage marron ordinaire, dans un état de saleté déplorable.

Les autres pans de murs, peinture ancienne, vétuste ainsi que la peinture du plafond.

Là aussi, la pièce est totalement encombrée, difficilement accessible.

Une fenêtre deux vantaux ajoure la pièce et donne sur la cour côté Nord.

Au plafond, lambris, un point lumineux, fils, douille et ampoule.

L'ensemble est vétuste.

A partir de la cuisine, un escalier vers le 1er étage.

Placard :

Un placard côté cuisine avec à l'intérieur un cumulus THERMOR.

Là aussi, la pièce est remplie de déchets, cartons, poubelles, déjections canines etc. Elle est inaccessible.

Porte de placard en bois, postformée, très sale.

L'ensemble est vétuste.

Petit couloir vers chambre :

Une porte d'accès en bois, petits carreaux, là aussi des carreaux sont cassés, boiserie de la porte griffée par le chien.

Murs et plafond : entièrement repeints.

Au plafond, un point lumineux cassé.

Là aussi, le sol en carrelage est recouvert déjections canines, urine, poubelles, immondices.

L'ensemble est vétuste.

WC indépendant :

Une porte d'accès isoplane, poignée métal, extrêmement sale.

Un WC avec chasse d'eau, dosseret cassé, chasse d'eau cassée.

Carrelage marron ordinaire au sol.

Les murs sont recouverts de carrelage mural jusqu'à mi-hauteur, puis peinture sur les murs et plafond, peinture vétuste, une trappe d'accès aux combles, une ventilation VMC et un point lumineux cassé.

L'ensemble est vétuste.

Salle de bains :

Porte isoplane, poignée métal à changer.

Au sol, du carrelage dans un état indescriptible de saleté.

La pièce est remplie de déchets, poubelles, matériaux, peintures ...

Les murs sont recouverts de carrelage mural ancien avec moisissures.

Une baignoire hors d'usage, robinetterie hors d'usage.

Un lavabo en céramique vernissée, sur colonne, hors d'usage.

Un miroir sale.

Là aussi, des déjections canines sur tout le sol, de l'urine, des immondices.

Au plafond, une VMC et un point lumineux cassé.

L'ensemble est vétuste.

Chambre 1 :

Porte d'accès isoplane cassée.

La pièce est totalement impénétrable, on ne peut rester que sur le seuil de la porte. Elle est remplie de poubelles, déchets, meubles, armoires. On ne peut même pas ouvrir la porte, il faut forcer pour arriver à faire passer l'appareil photo.

Du seuil, on peut apercevoir une fenêtre dans le fond qui donne sur la cour côté Nord. Elle est obstruée par des rideaux.

Le sol n'est pas visible.

Murs et plafond : peinture vétuste, un point lumineux, fils, douille et ampoule.

L'ensemble est vétuste.

Escalier vers le 2ème étage :

Un escalier en bois, une rampe.

Là aussi, le sol est glissant à cause de toutes les déjections canines.

Les murs sont entièrement à repeindre.

Prises électriques et boîtier interrupteur dans un état de saleté déplorable.

L'ensemble est vétuste.

Palier 2ème étage :

Les murs sont à repeindre.

Sol : un parquet recouvert de déjections.

Plafond avec lambris, un point lumineux, fils, douille et ampoule.

Il est impossible de rester dans la pièce tant l'odeur est insoutenable.

La pièce du palier est ajourée par une fenêtre qui est obstruée par du linge sale. On ne peut rien toucher.

Salle d'eau et wc :

Une porte donne sur une pièce qui semble être une salle d'eau, mais elle n'a pas pu être visitée. Elle est totalement inaccessible, le passage est bouché par des cartons, des meubles, du linge sale ... rien ne peut être touché.

On aperçoit juste un lavabo, un WC et un miroir à néon.

Au plafond de cette pièce, du lambris aussi.

Murs : peinture vétuste et carrelage mural dans le mur du fond de la pièce.

L'ensemble est vétuste.

Chambre 2, 2ème étage :

Porte isoplane, poignée en bois, entièrement à repeindre, sale.

Au sol, un parquet.

Murs et plafond : à repeindre.

Plafond avec lambris, fils, douille et ampoule.

Une fenêtre deux vantaux, châssis bois, vitrages sales, volets extérieurs en bois en mauvais état.

Là aussi, la pièce est remplie de déjections canines et de linge sale. Il y a une odeur insoutenable, il est impossible de rester dans la pièce. Présence également de moisissures.

Placard deux portes, en bois.

L'ensemble est vétuste.

Chambre n°3, 2ème étage :

Un passage, il n'y a plus de porte, elle a été enlevée.

Au sol, un parquet.

Plafond : lambris.

Une fenêtre qui donne sur la cour côté Nord.

Murs : peinture ancienne vétuste, imitation briques.

Au plafond, fils, douille et ampoule.

Au sol, un parquet sale.

L'ensemble est vétuste.

Accès à la terrasse tropézienne :

Une porte en bas de l'escalier, en bois, postormée, poignée métal, entièrement à repeindre et à rénover.

Un petit escalier en bois, en haut de l'escalier un point lumineux avec hublot.

Murs : lambris et peinture vétustes, moisissures.

Un fenestron, châssis bois, vitrage sale.

Puis, on accède à une terrasse qui est en partie couverte par une toiture avec une charpente en bois ancienne, en très mauvais état avec des poutres qui sont simplement posées sur d'autres poutres qui sont en train de ployer. La zone paraît dangereuse.

Au sol, une dalle béton.

Puis, sur la deuxième partie, en dessous de la toiture, un autre point lumineux avec hublot, l'ensemble est totalement vétuste.

Une petite porte d'accès depuis la cage d'escalier en bois avec un vitrage central totalement vétuste également.

En dessous de cette toiture, c'est un dépotoir.

Dans le prolongement, une terrasse type tropézienne, sans toiture avec au sol une dalle béton recouverte de mousses, garde-corps en pierre avec là aussi des déjections canines.

Même à l'air libre, on peut, de cet endroit, à peine respirer.

De là, une vue sur la rue en contrebas, le Sud, l'Est et l'Ouest, les toitures et le clocher de Sommières.

L'ensemble est vétuste.

Annexes :

- Signatures des personnes présentes ;

- Actes de signification.

Rappel : aucun justificatif concernant la présence d'un locataire n'a été fourni. Nous avons réclamé le bail, mais en vain. Nous n'avons eu finalement aucune réponse du locataire ou de

Photographies :

Afin de matérialiser mes constatations, j'ai procédé à des clichés photographiques.

Plus rien n'étant à enregistrer, ni à constater, je me suis retiré en mon étude, où j'ai clos le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

COUT DE L'ACTE :

Emoluments Art R444-3	221,36
Vacation Horaire	751,50
Frais de déplacement article 18	9,40
Total hors taxes	982,26
TVA à 20,00 %	196,45
TOTAL TTC	**1178,71**

Maître Alexandre GISCLARD
Commissaire de Justice associé

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Accès à la propriété, cour, façades, toiture :

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES

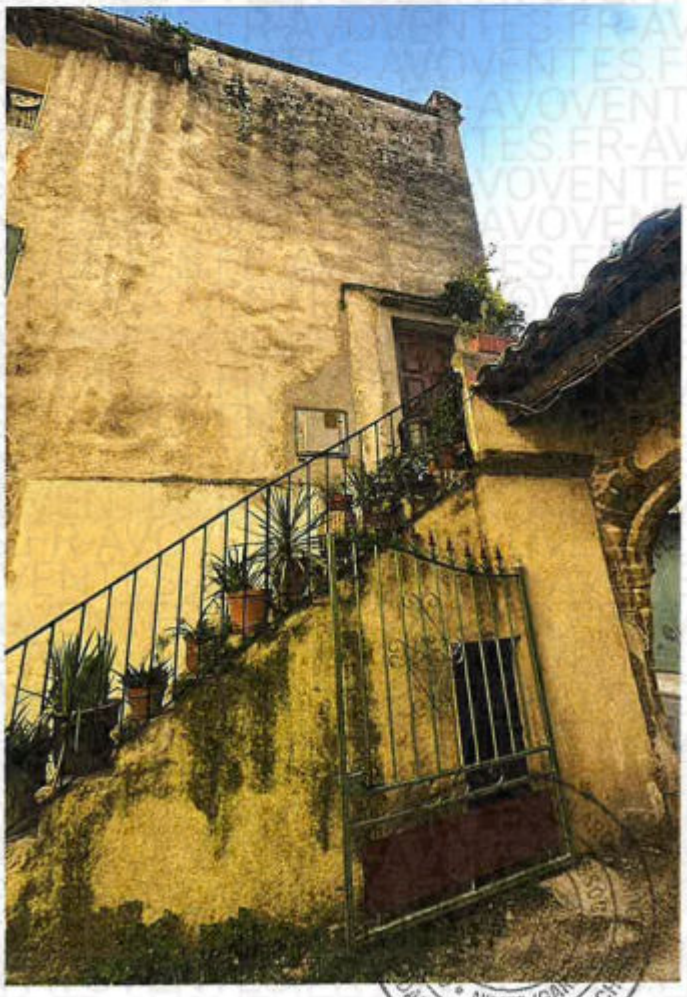

AVOVENTES

AVOVENTES

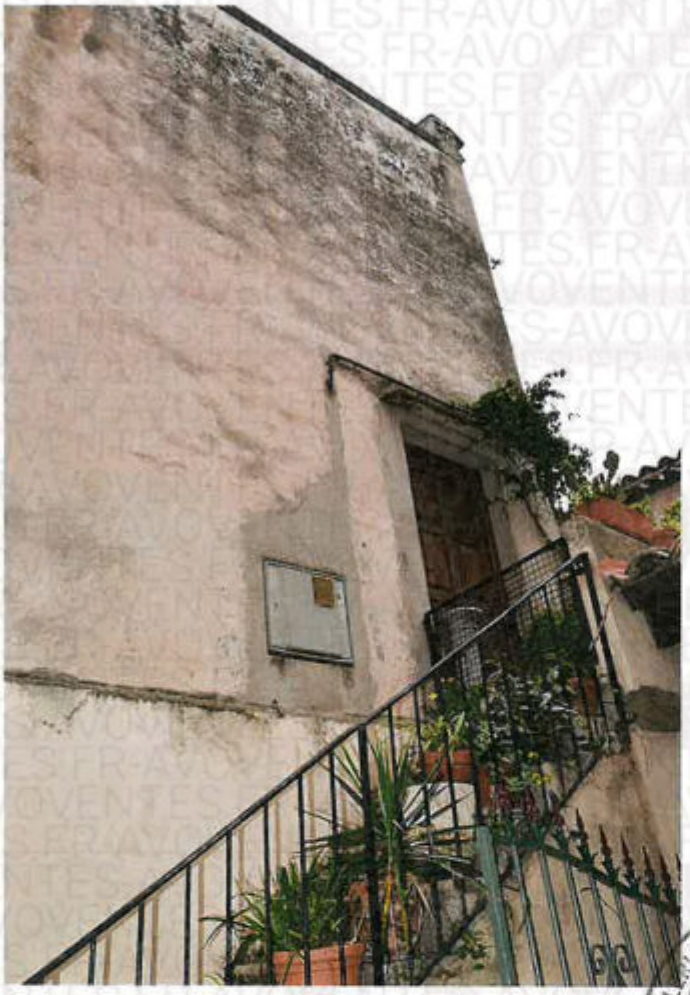

E. PELERMAUX • A. GISCLARD • O. BACAROUX PELERMUX • S. CHEIKH-BOUNAL • COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES • NIMES (GARD)

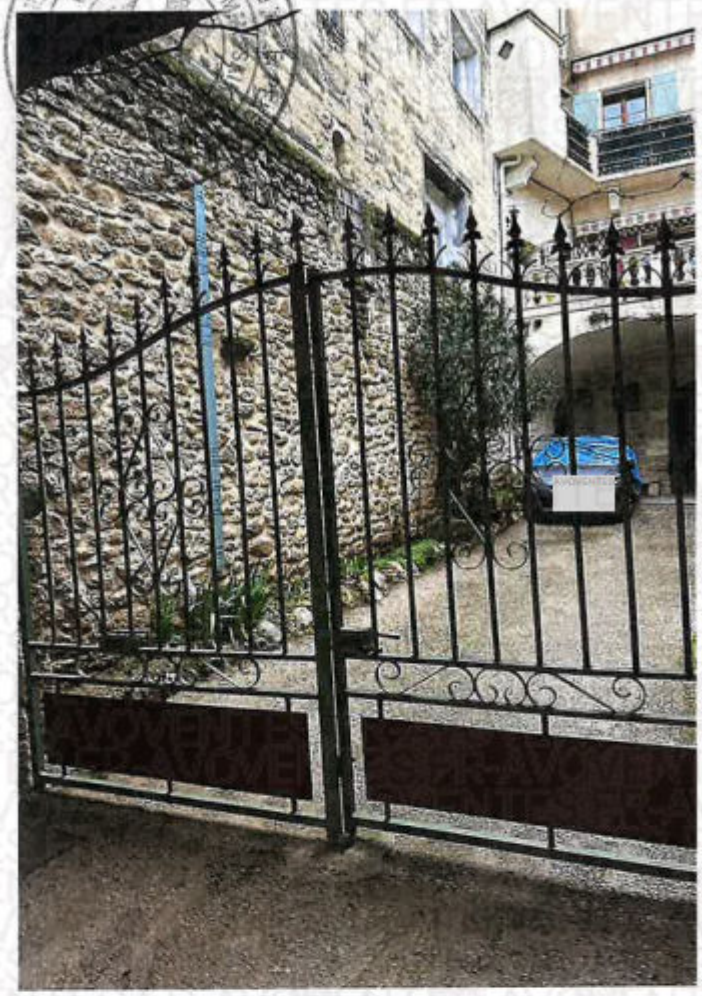

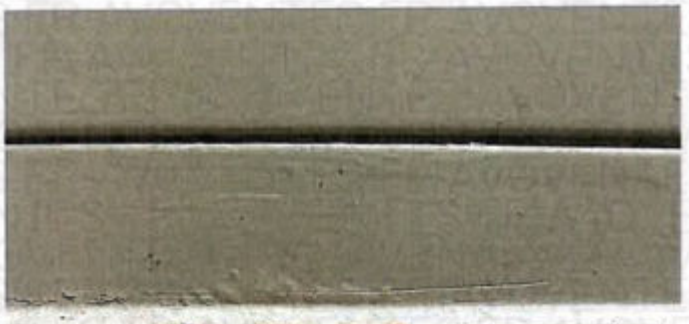

AVOVENTES

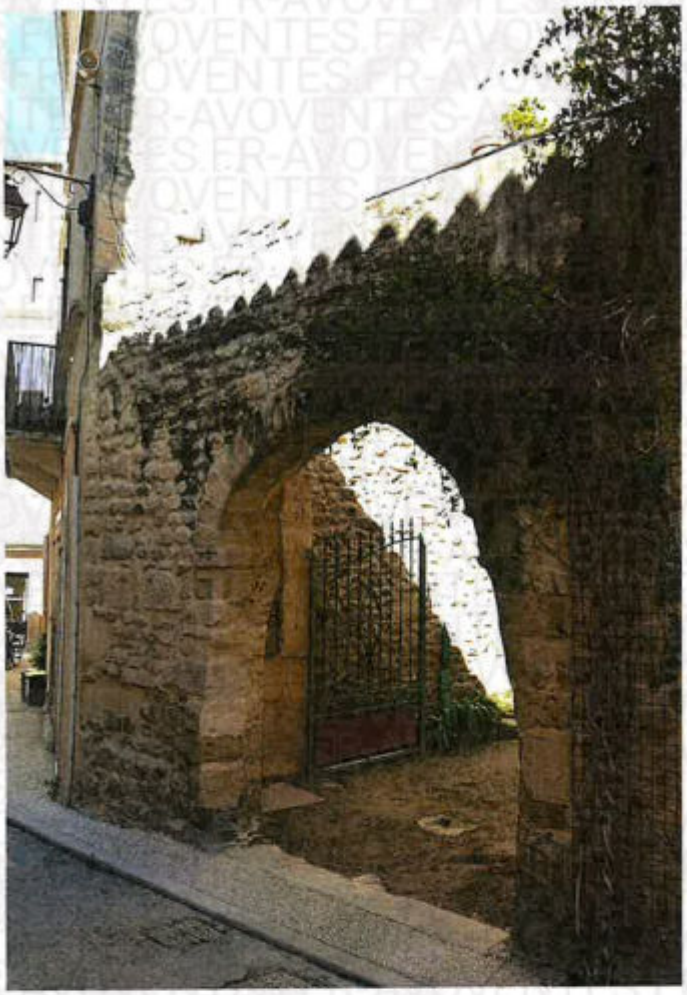

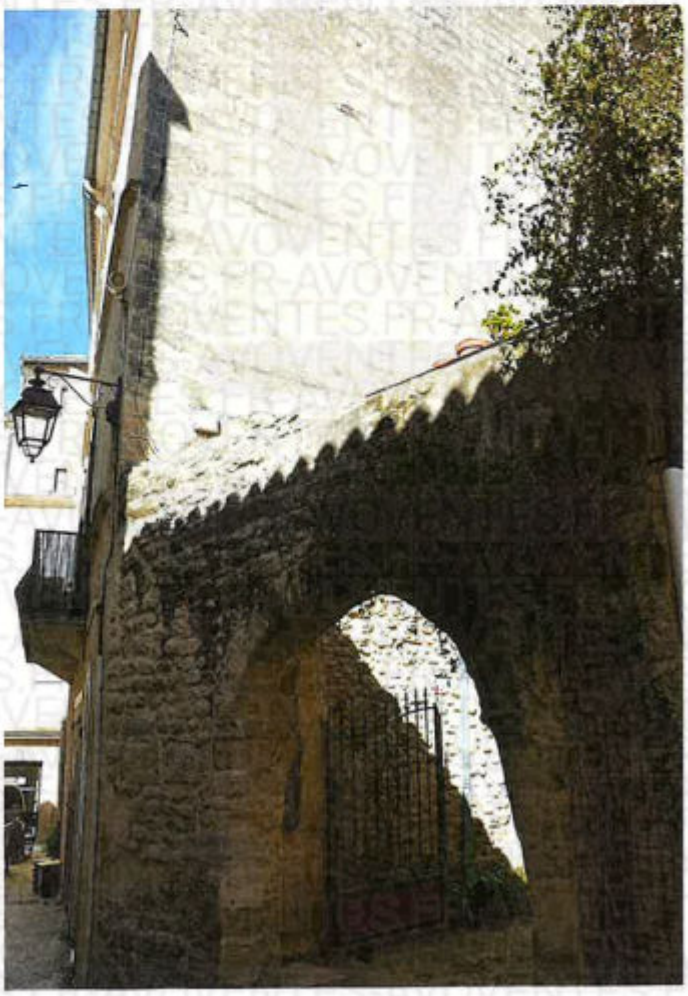

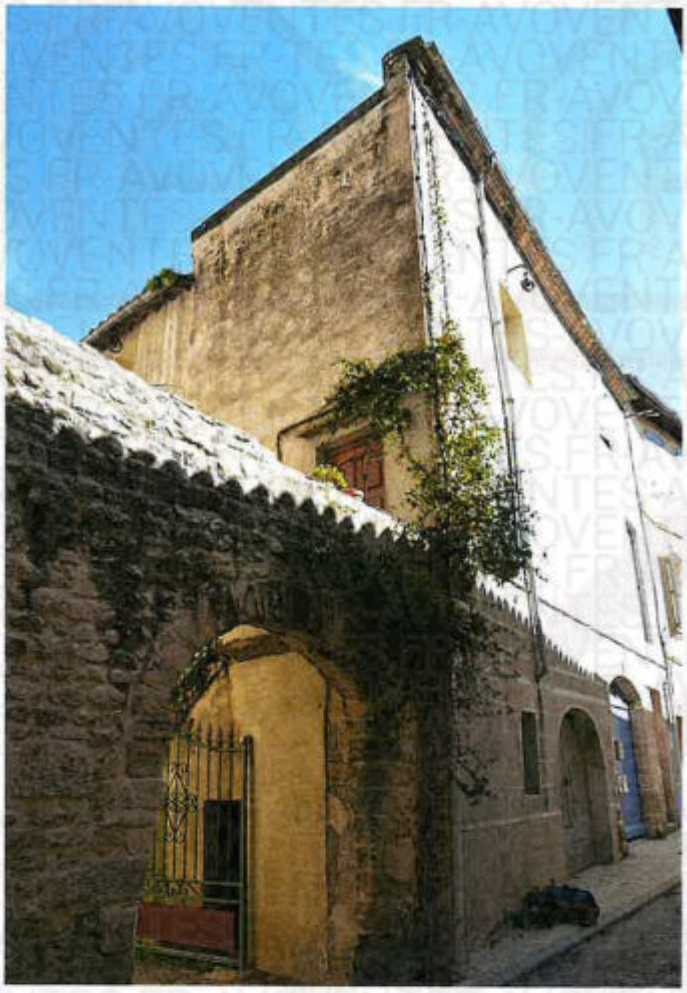

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

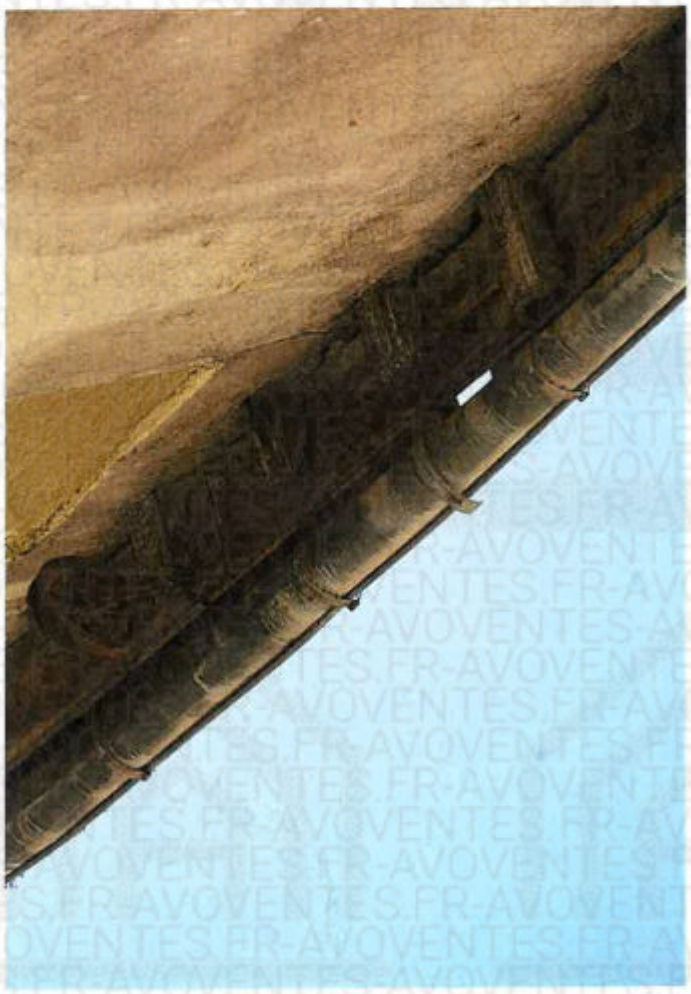

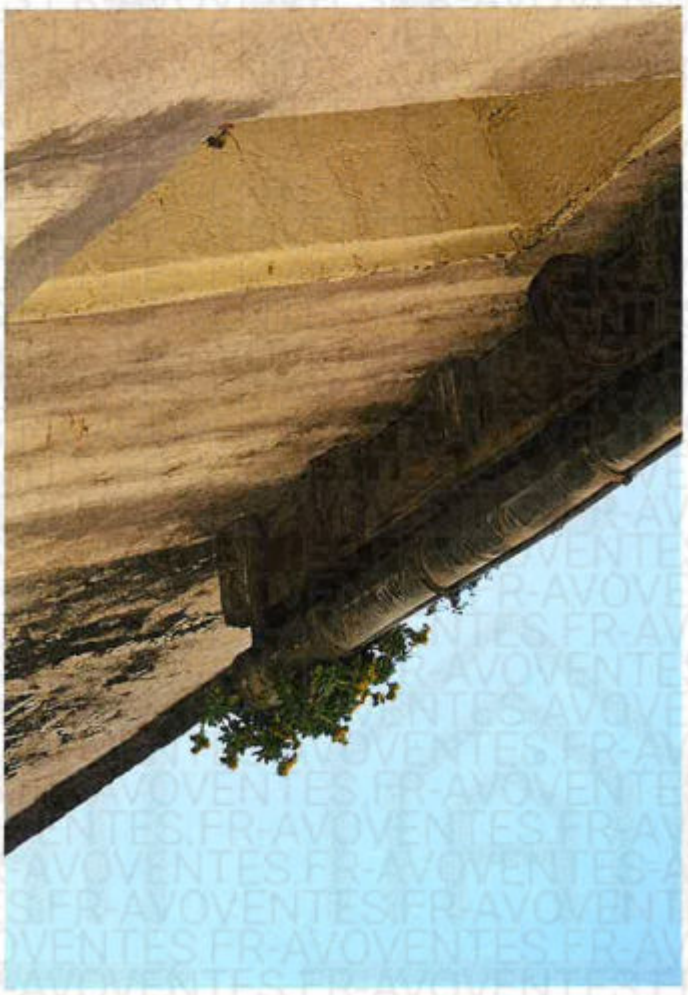

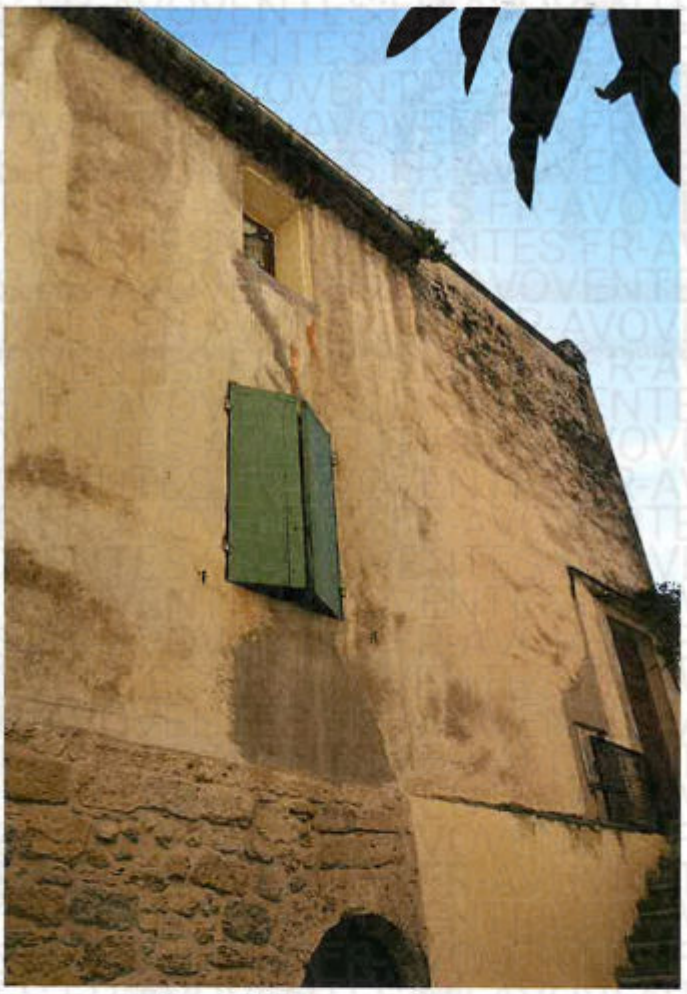

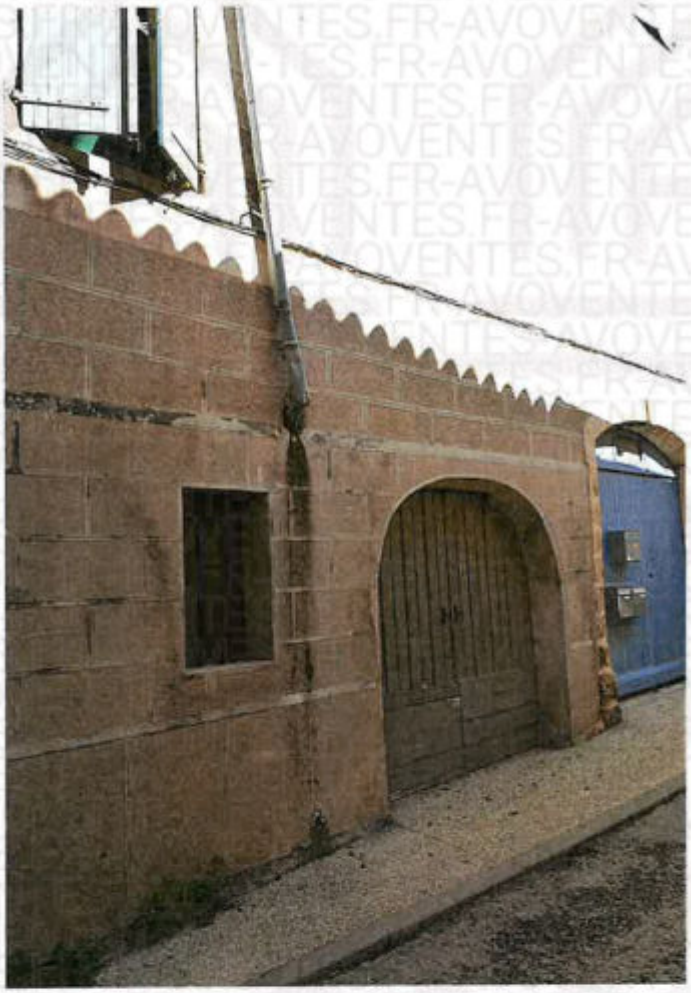

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

Cave n°1 :

E. PELERIAUX • A. GISCLARD • O. BADAROUX PELERIAUX • S. CHEIKH-BOUHAL
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES
NIMES (GARD)

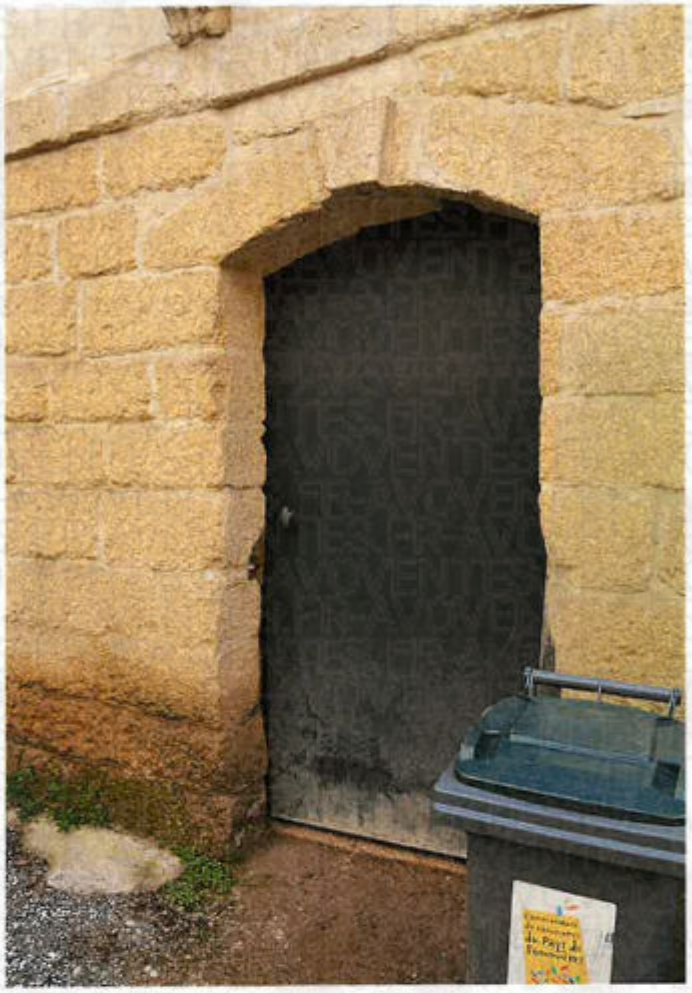

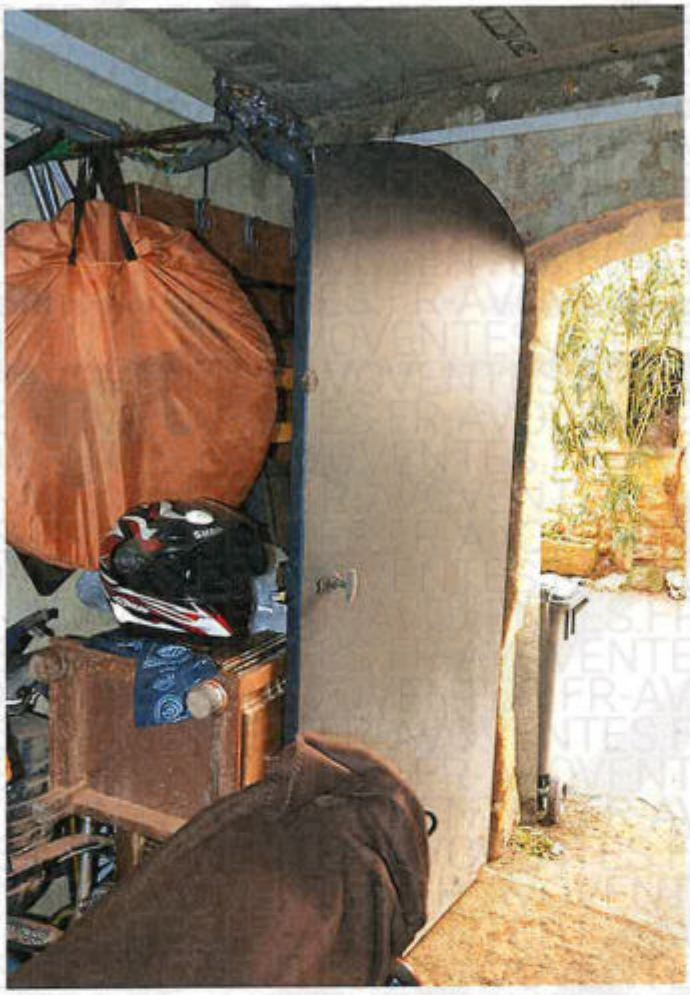

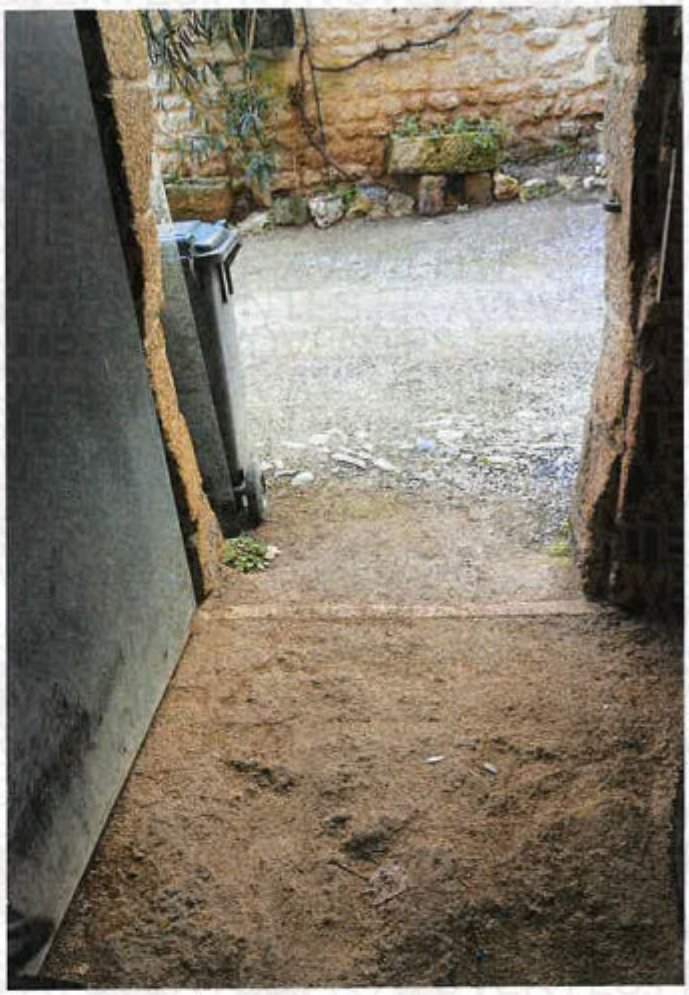

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

Cave n°2 avec garage :

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

Appartement avec porte d'entrée en bois au premier étage :

Porte d'entrée :

Sas d'entrée :

E. PELERIAUX • A. GISCLARD • T. BADAROUX PELERIAUX • S. CHEMIN
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES
NIMES (GARD)

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

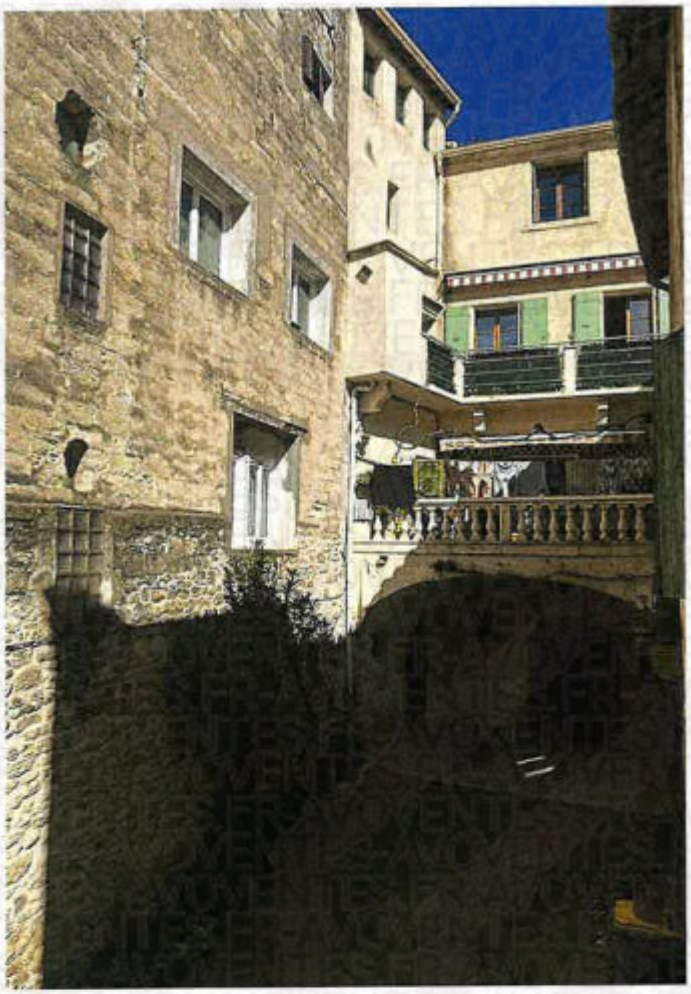

E. PELERIAUX • A. GISCLARD • C. BACKEROUX PELERIAUX • COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS • NIMES (GARD)

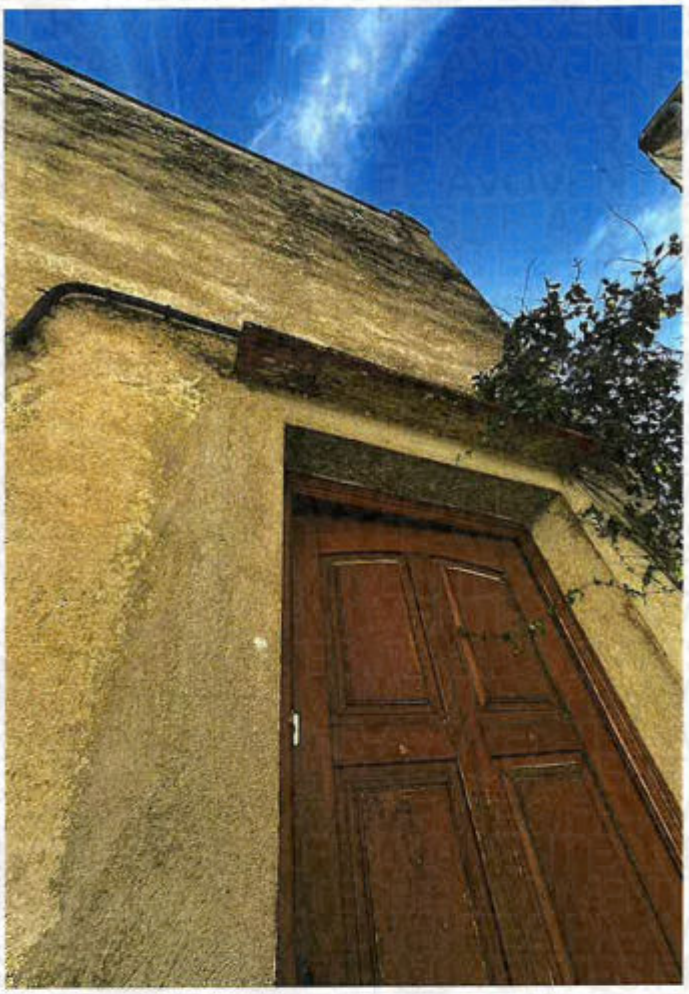

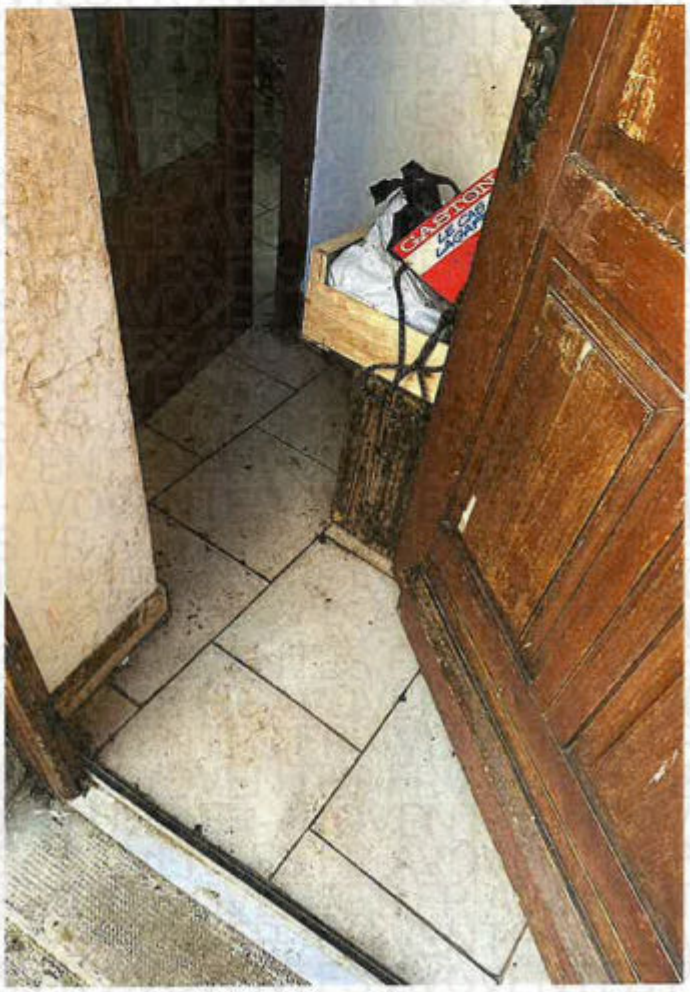

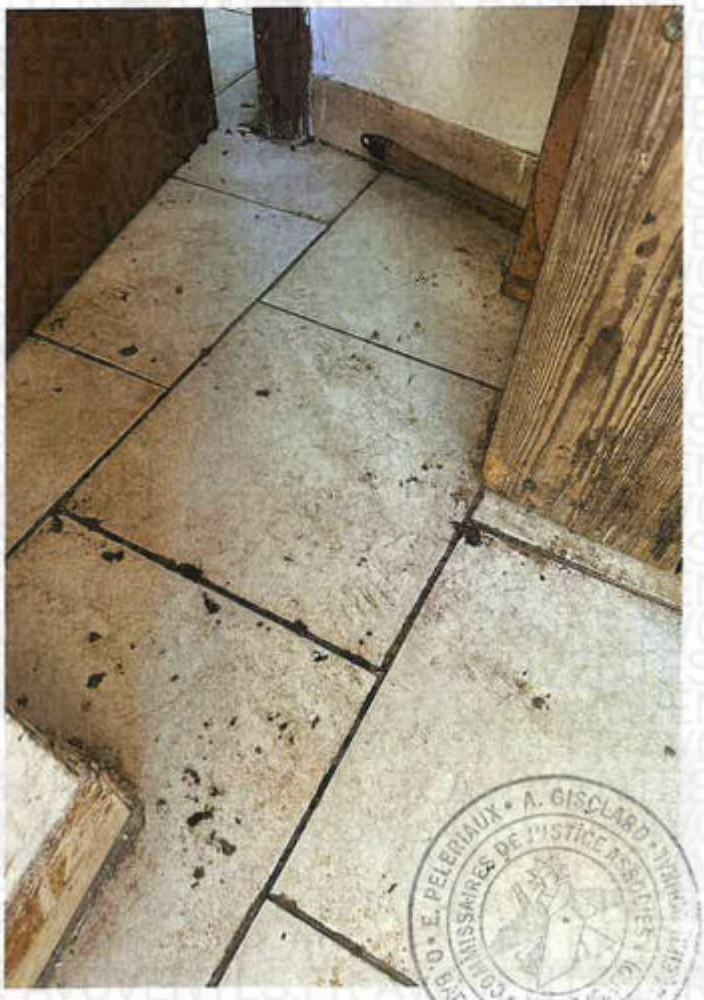

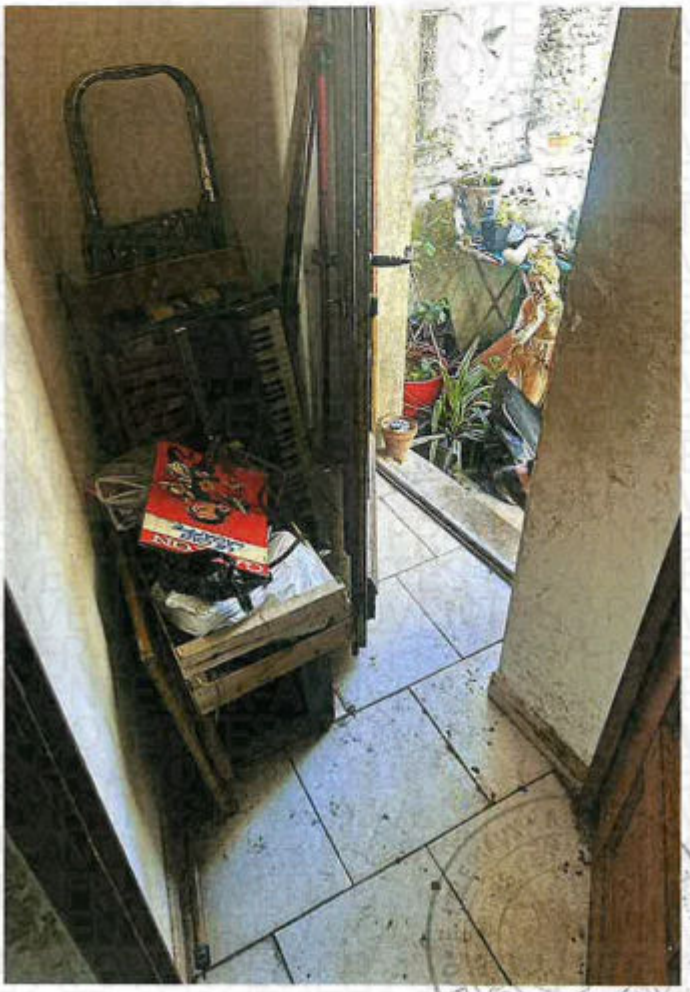

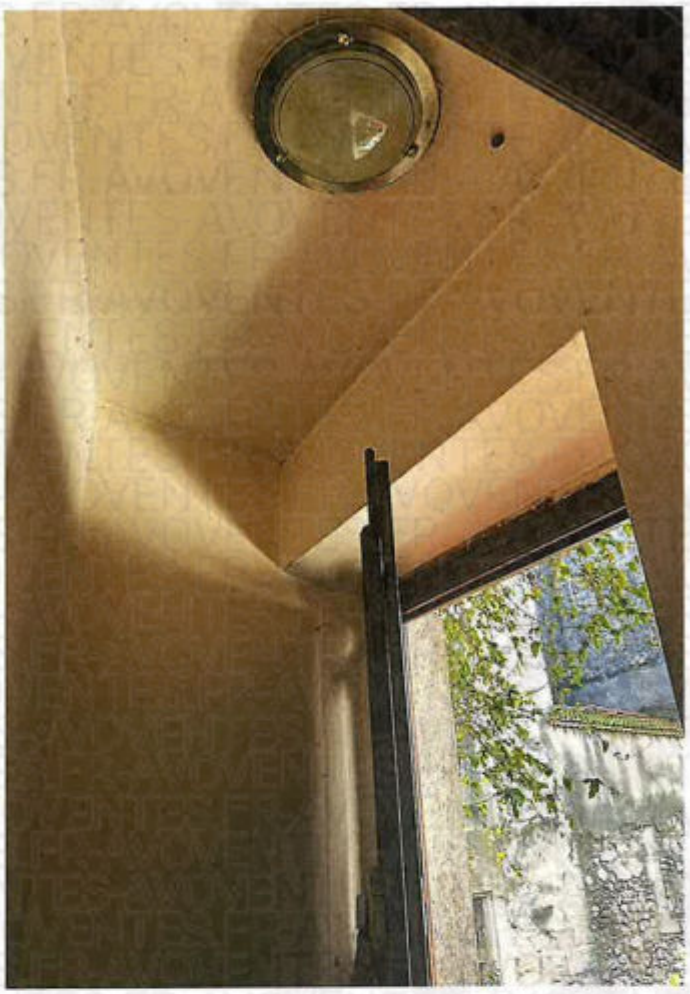

E. PELERIAUX • A. GISCLARD • T
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS
BADAROUX PELERIAUX • S. CHEMIN

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES

Salon :

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

CORSICA

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

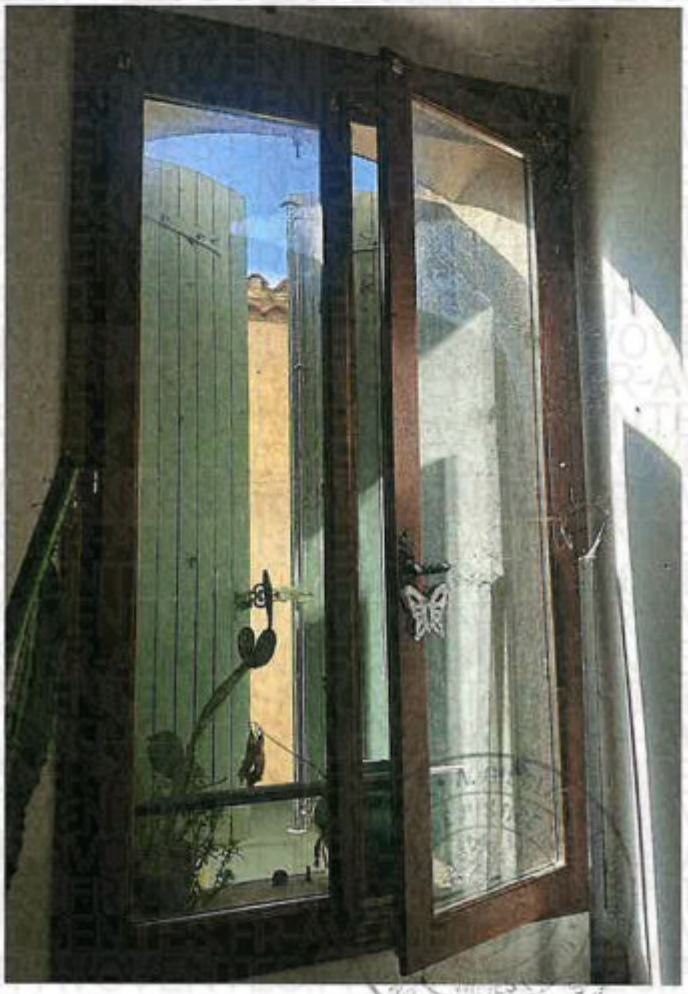

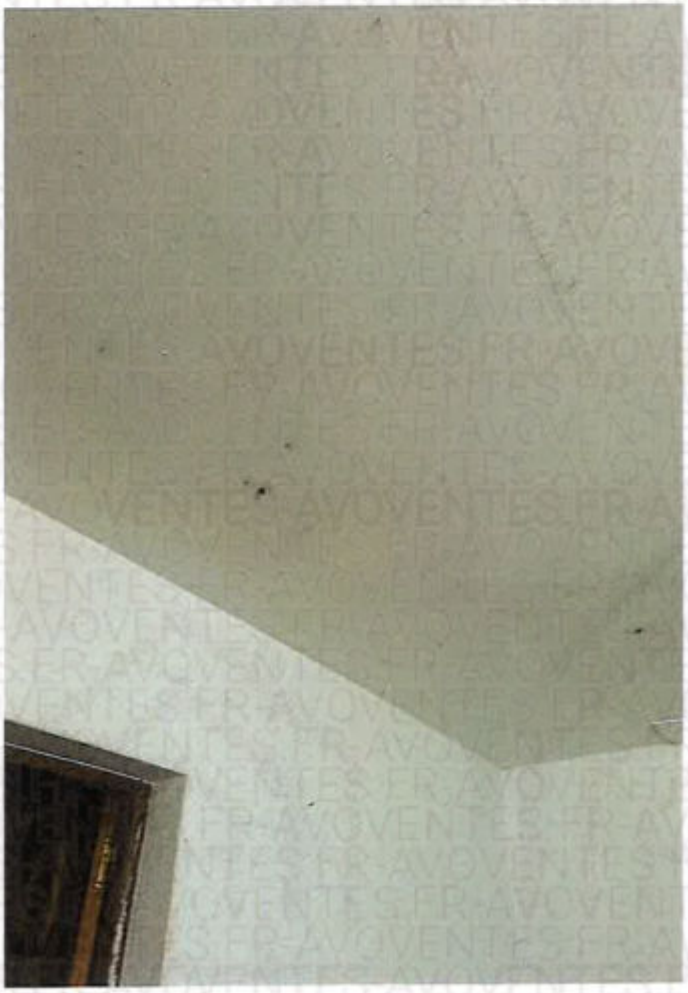

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR

Cuisine :

Placard :

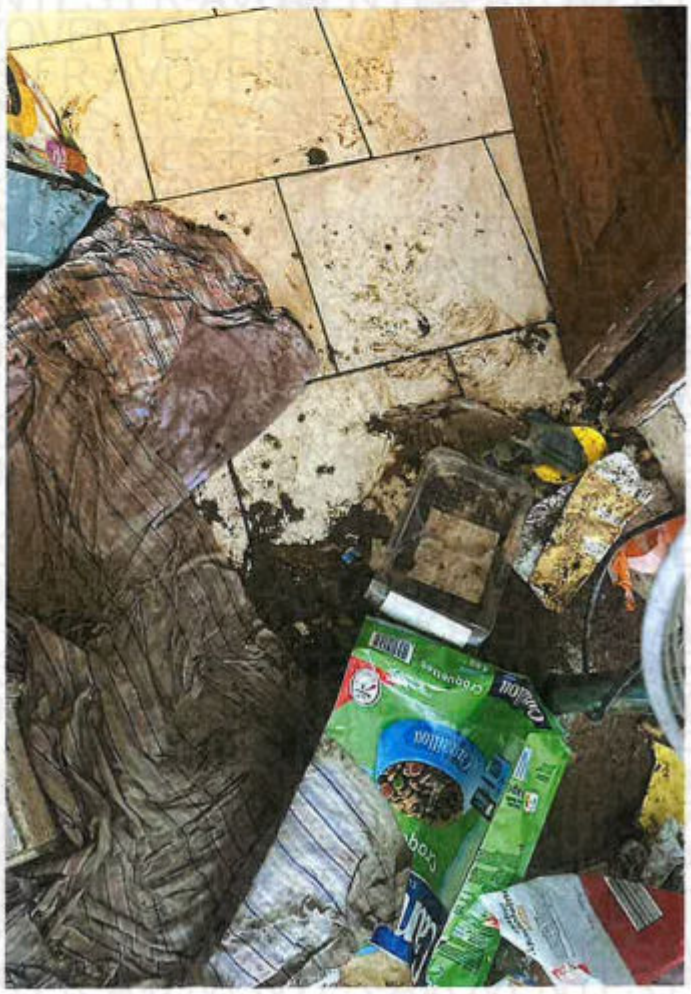

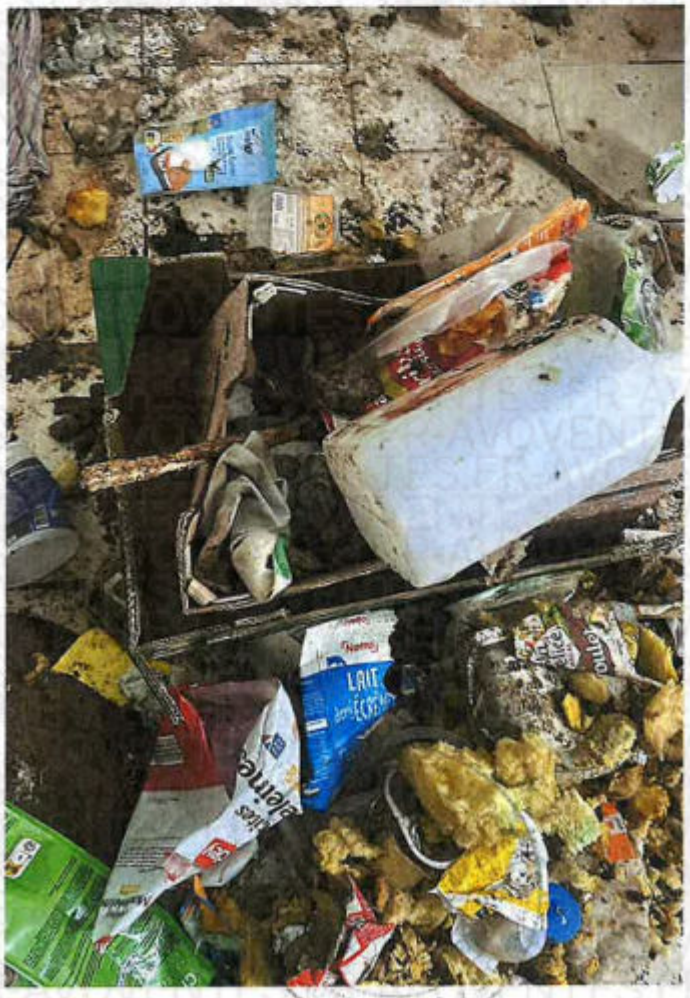

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

AVOVENTES

AVOVENTES

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES

Avez le réflexe
Tensosport

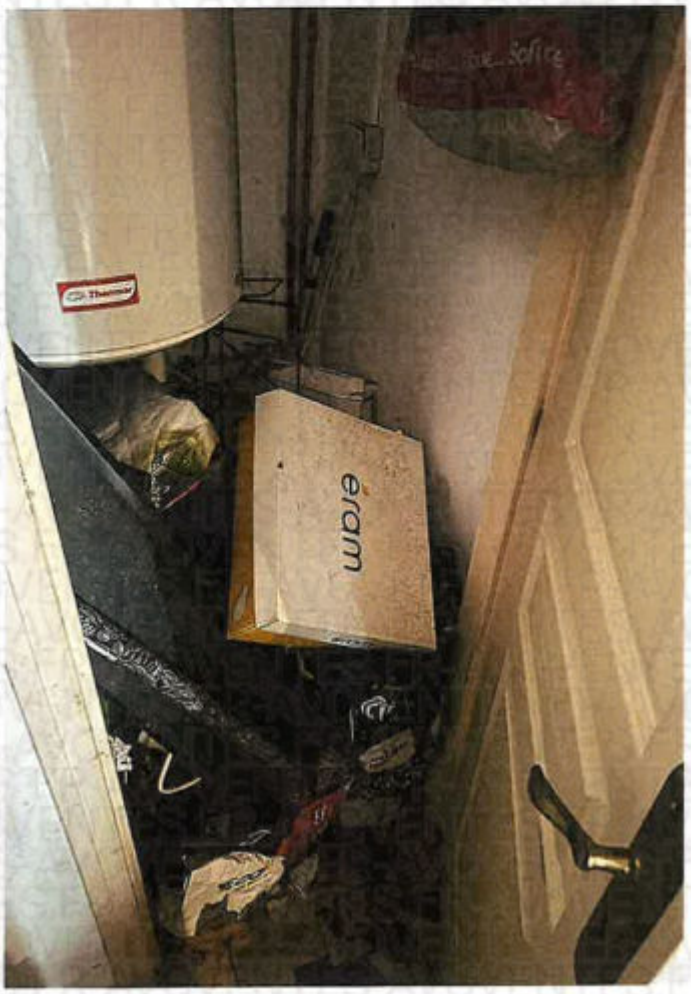
Thermor
éram

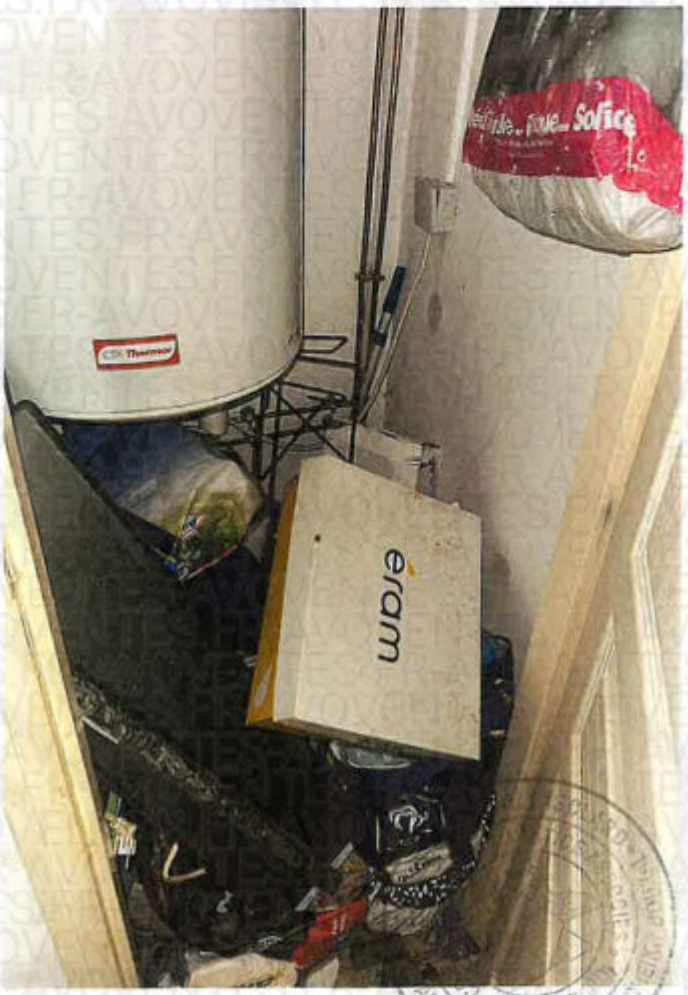
Thermor
éram

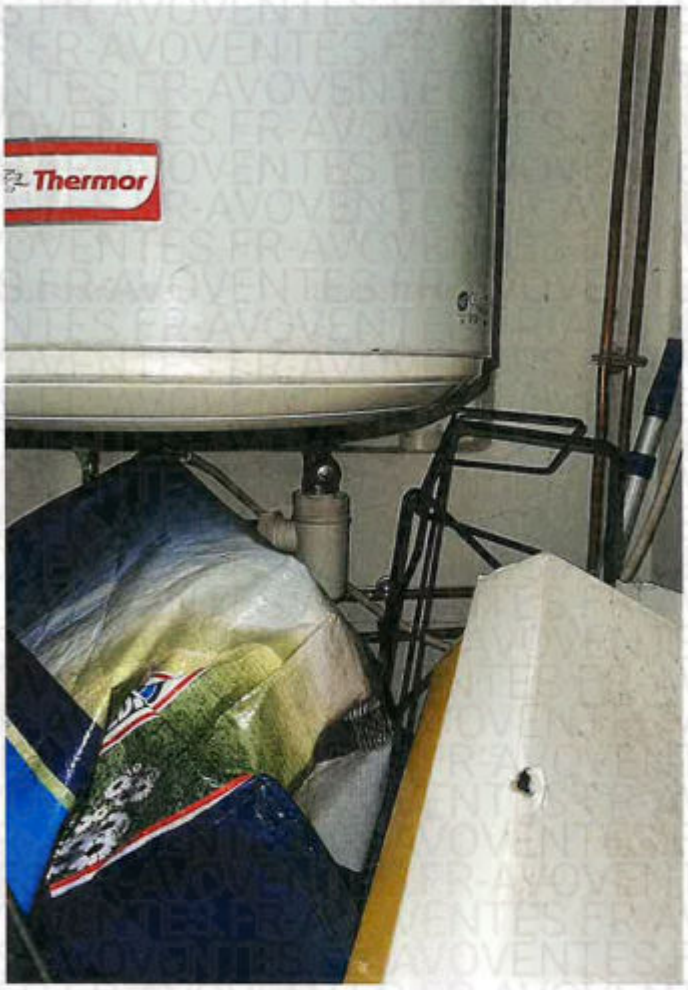

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR

Petit couloir vers chambre :

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES

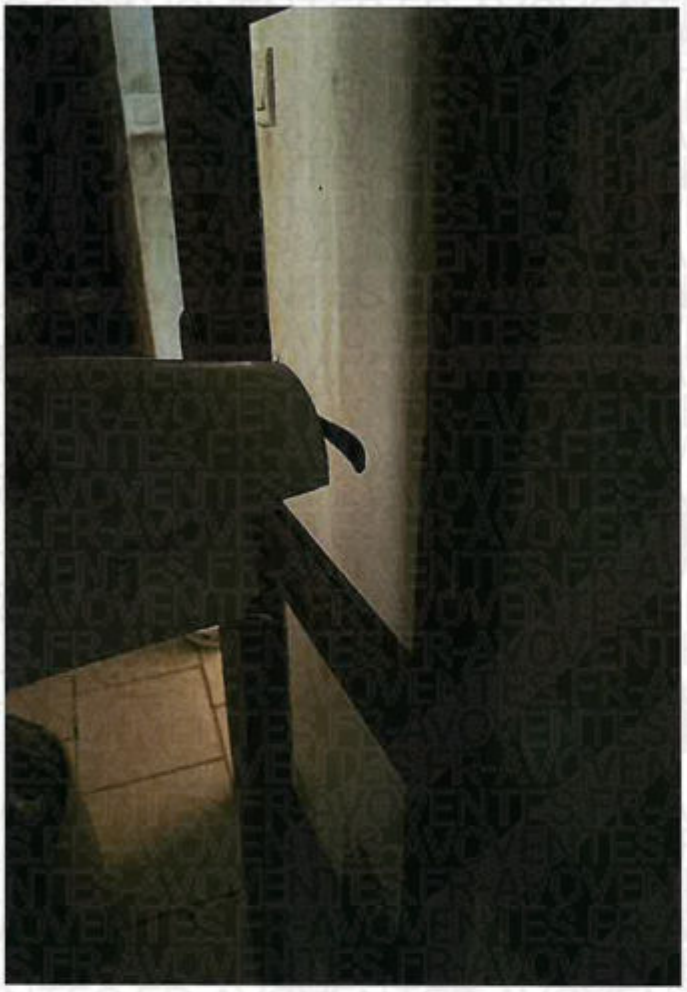

E. PELERIAUX • A. GISCLARD • COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS • NÎMES (GARD) • BAGARROUX PELERIAUX

WC indépendant :

E. PELERIAUX • A. GISCLARD • O. BADAROUX PELERIAUX • S. CHEVALIER
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS • NIMES (GARD)

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR

Salle de bains :

E. PELERIAUX • A. GISCLARD • O. BADAROUX PELERIAUX • S. CHEIKHBOUHA
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS
NIMES (GARD)

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

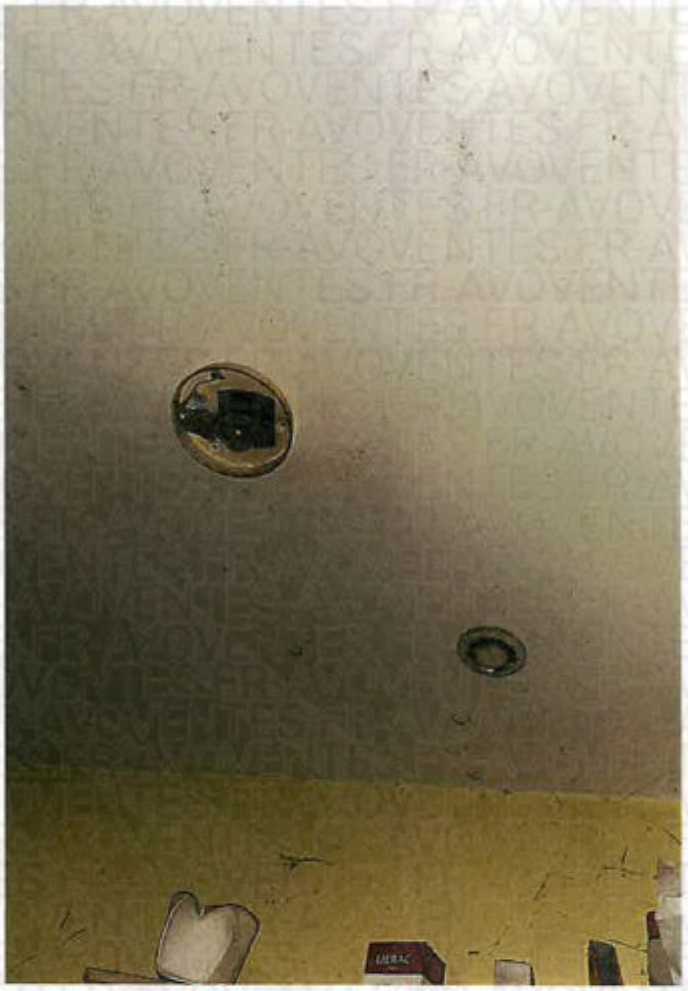

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES

Chambre 1 :

E. PELERIAUX • A. GISCLARD • O. BADAROUX PELERIAUX • S. CHEMIN
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS • NIMES (GARD)

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

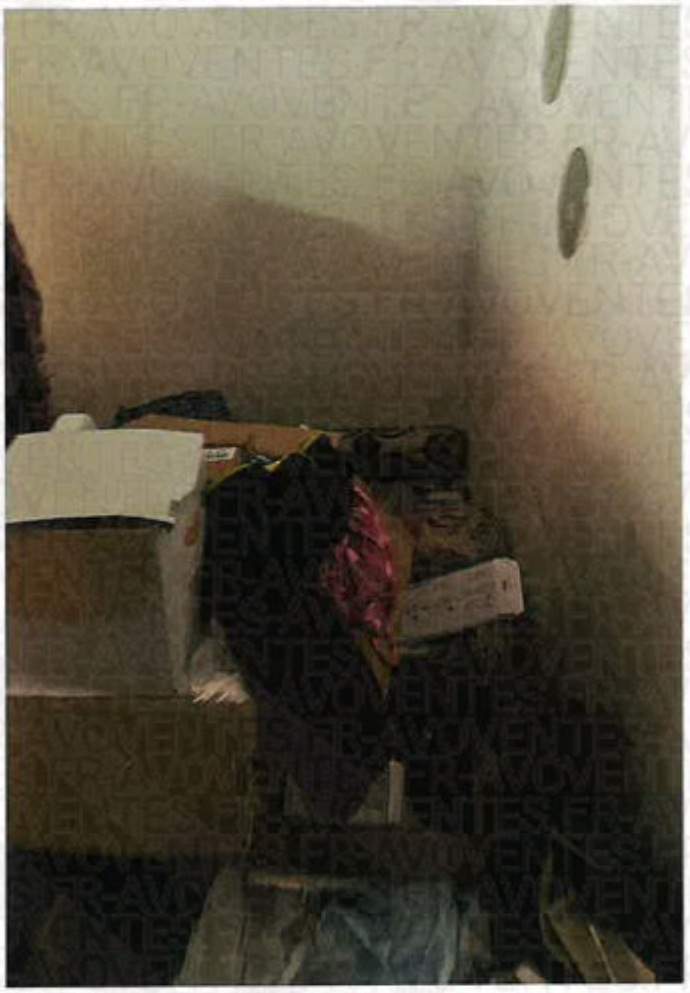

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR

E. PELERIAUX • A. GISCLARD
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS
NIMES (GARD)

Escalier vers le 2ème étage :

Palier 2ème étage :

Salle d'eau et wc :

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

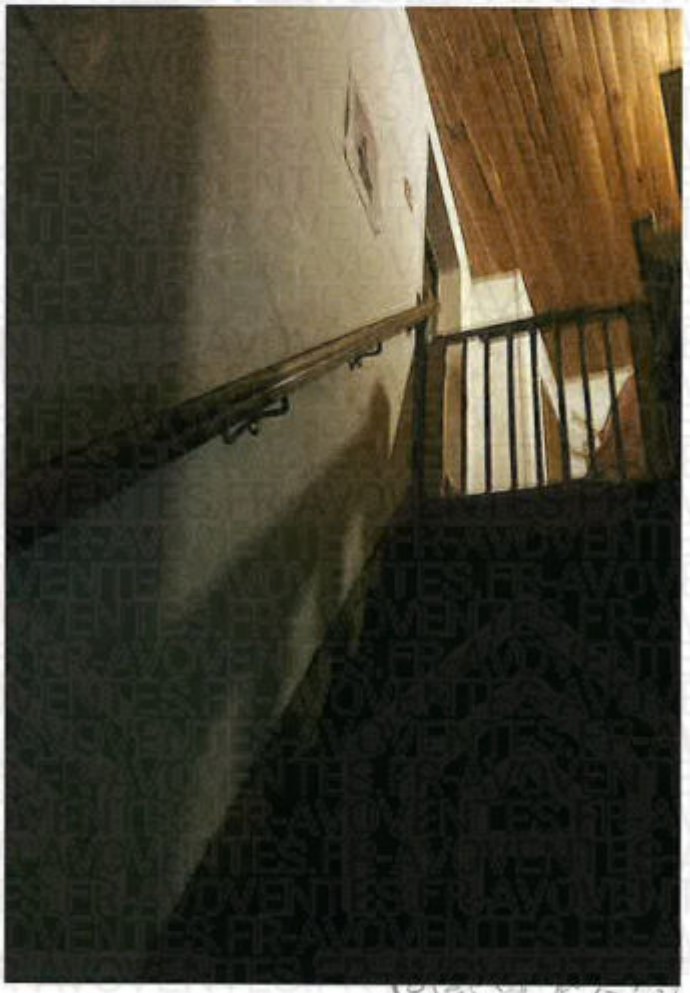

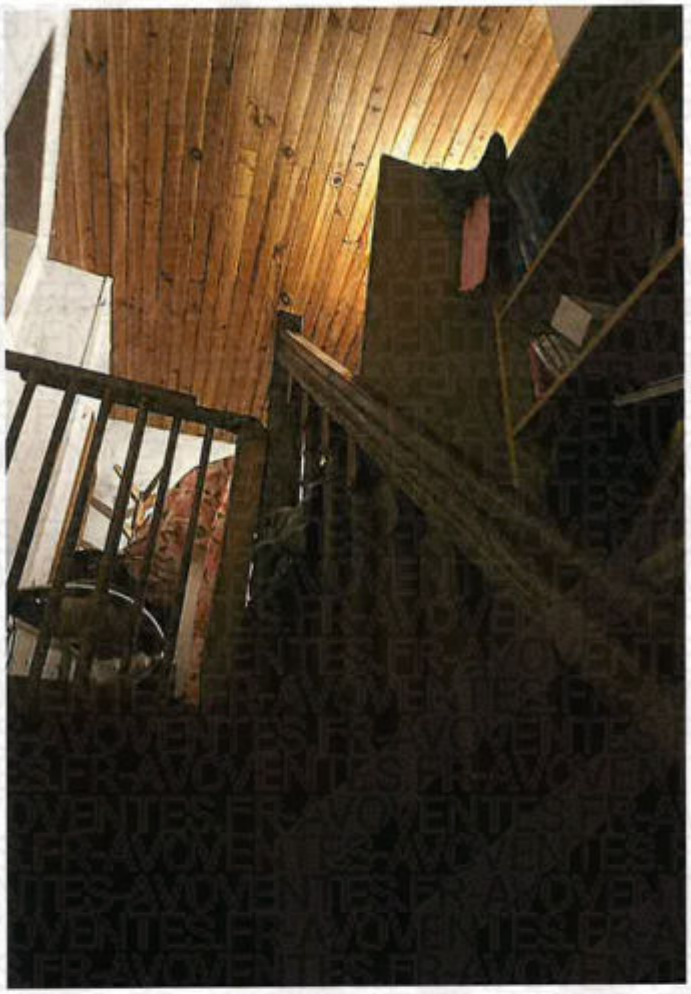

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

E. PELERIAUX • A. GISCLARD • O. BACARTOUX PELERIAUX • S. CHEMIN-POUNEL • COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS • NIMES (GARD)

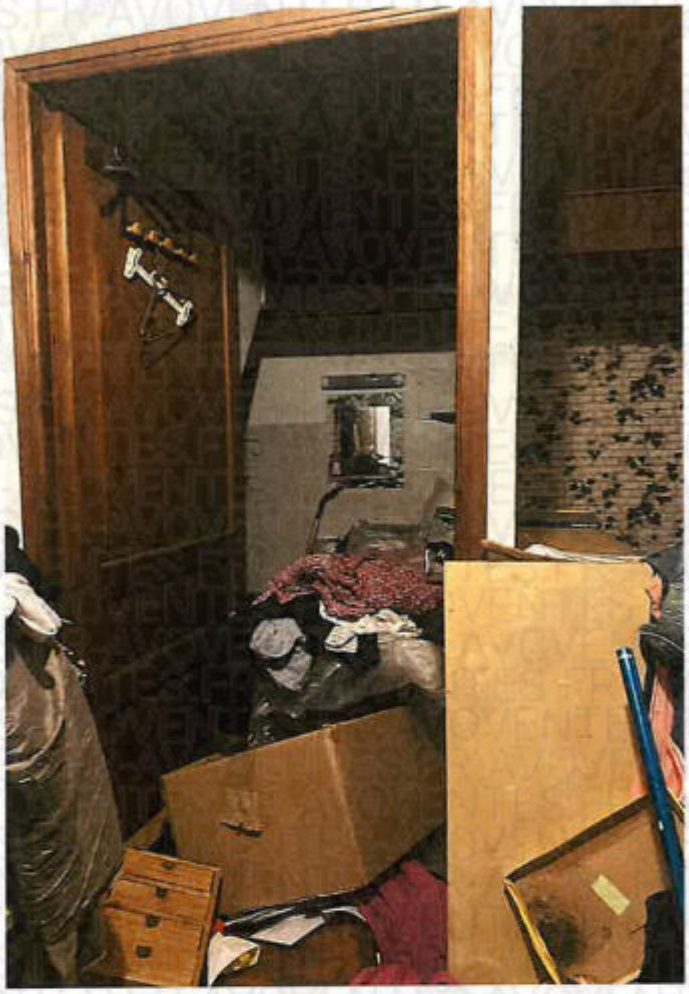

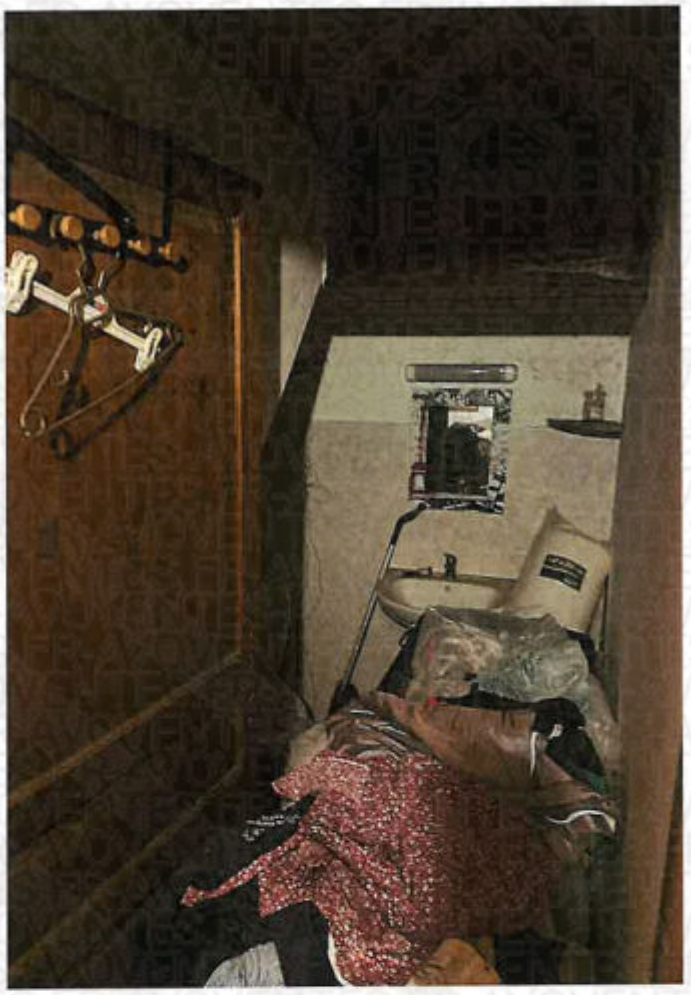

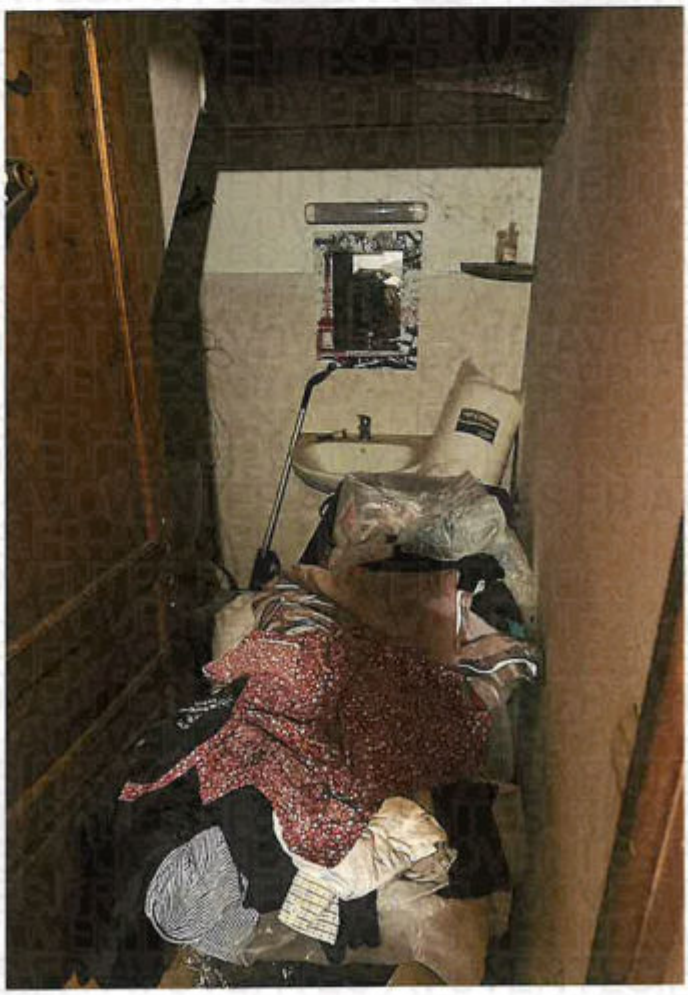

O. E. PELLERIAUX • A. GISCLARD • T. MOUCHEL
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS
NIMES (GARD)
BAECKEROOT-PELLERIAUX • S. CHEMIN

Chambre 2, 2ème étage :

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

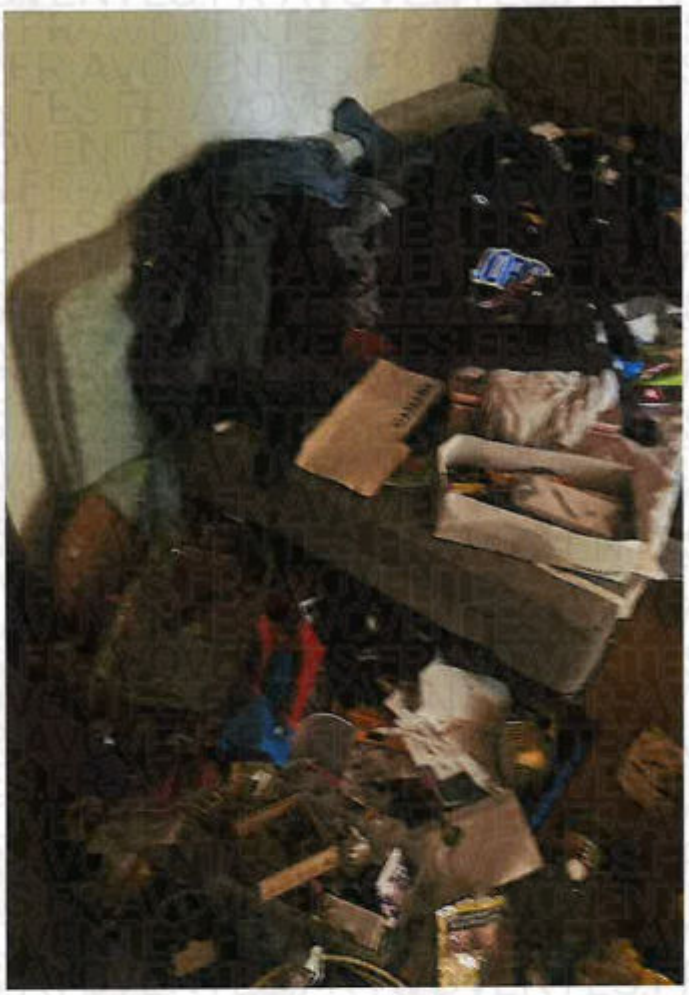

Chambre n°3, 2ème étage :

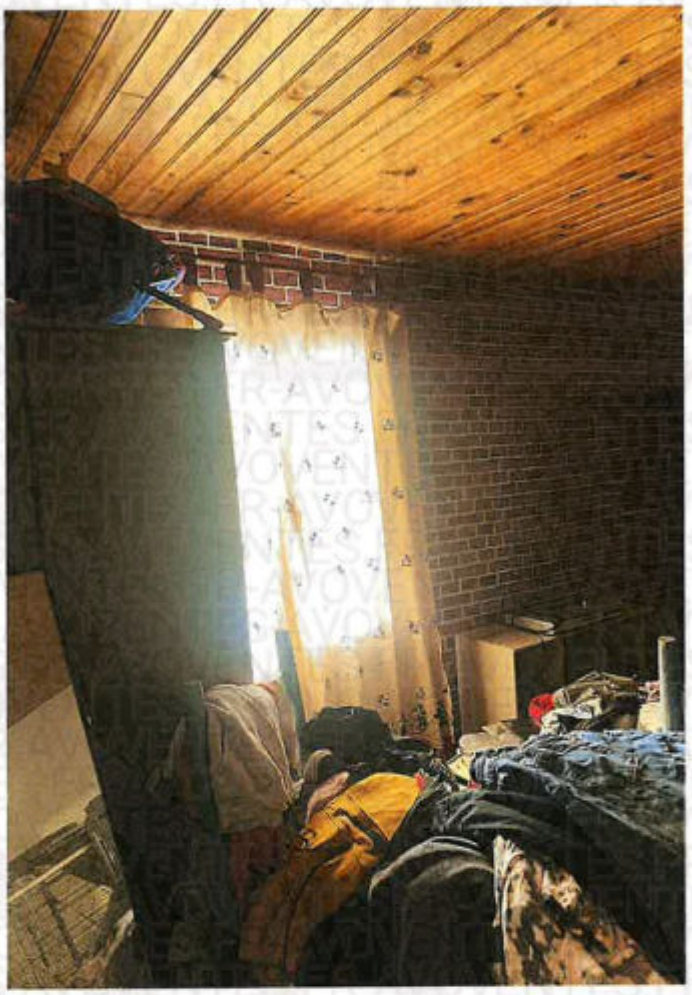

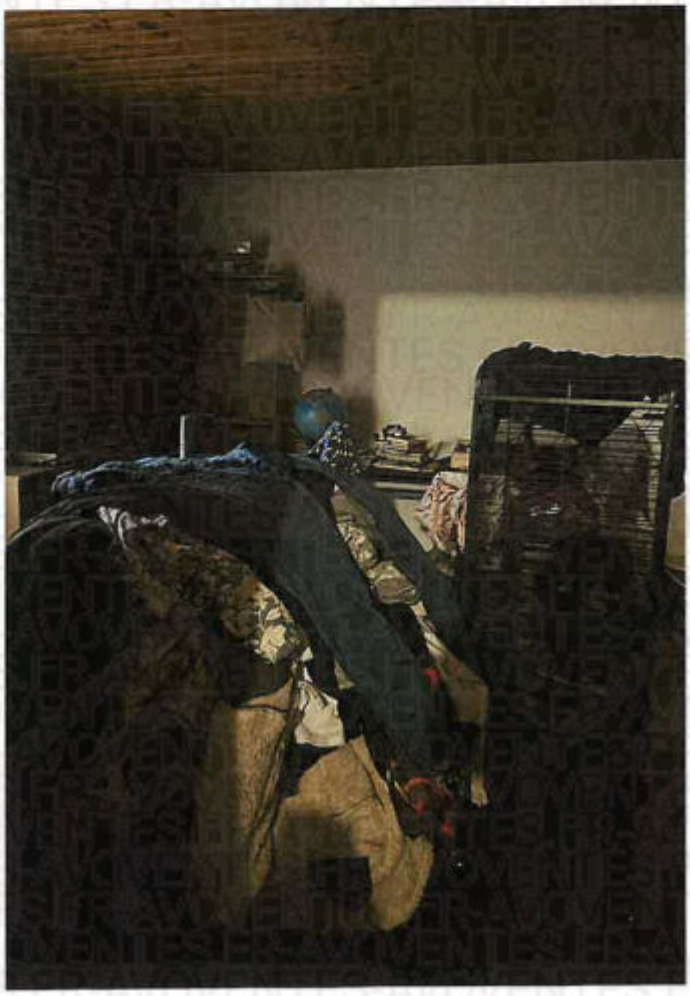

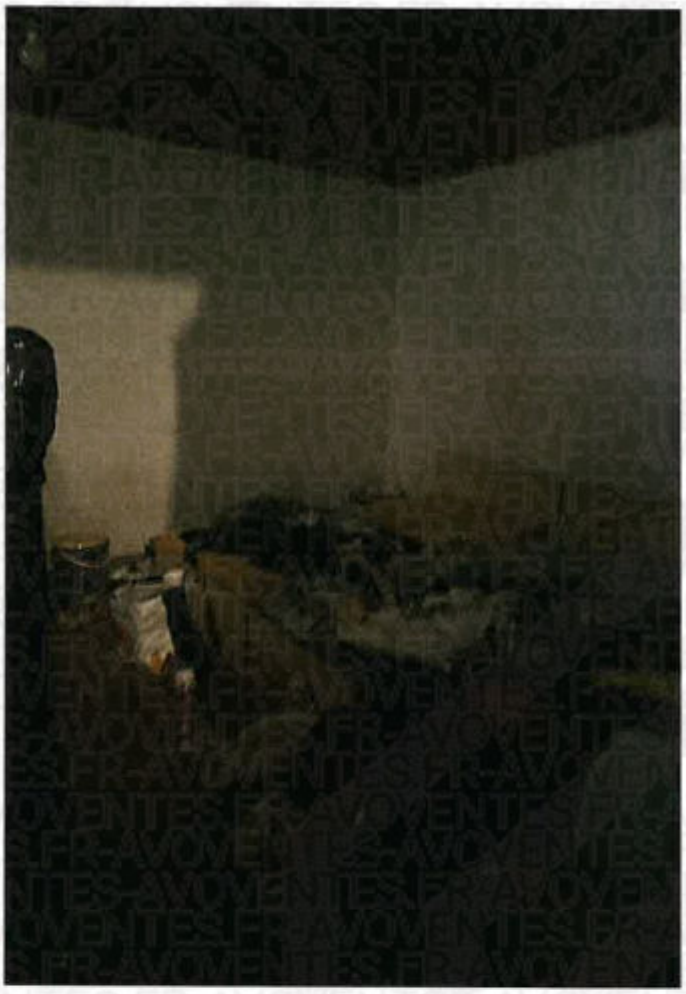

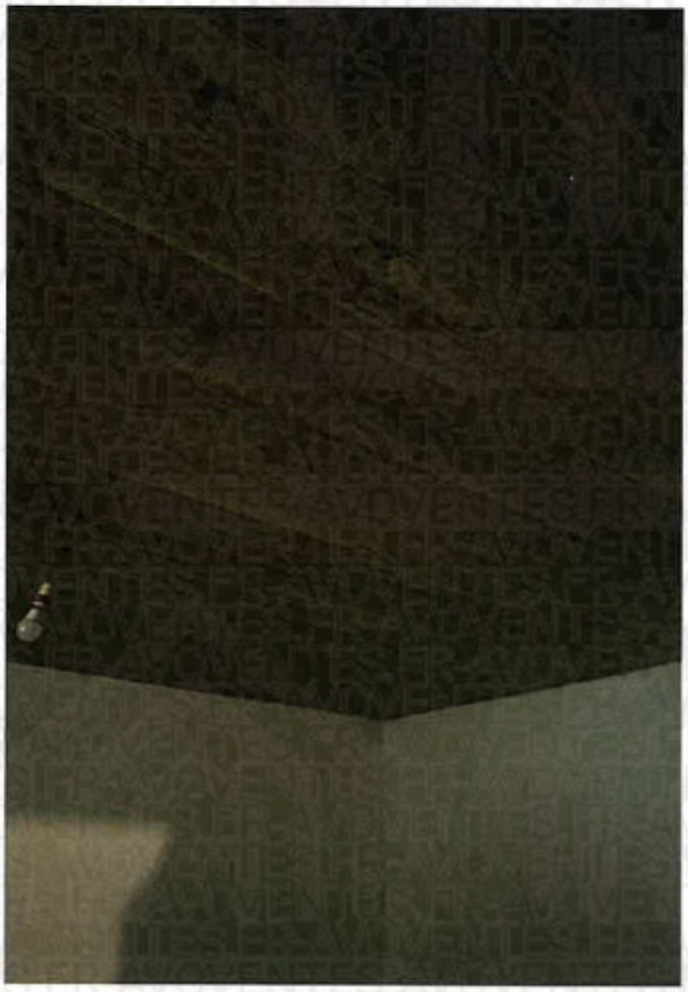

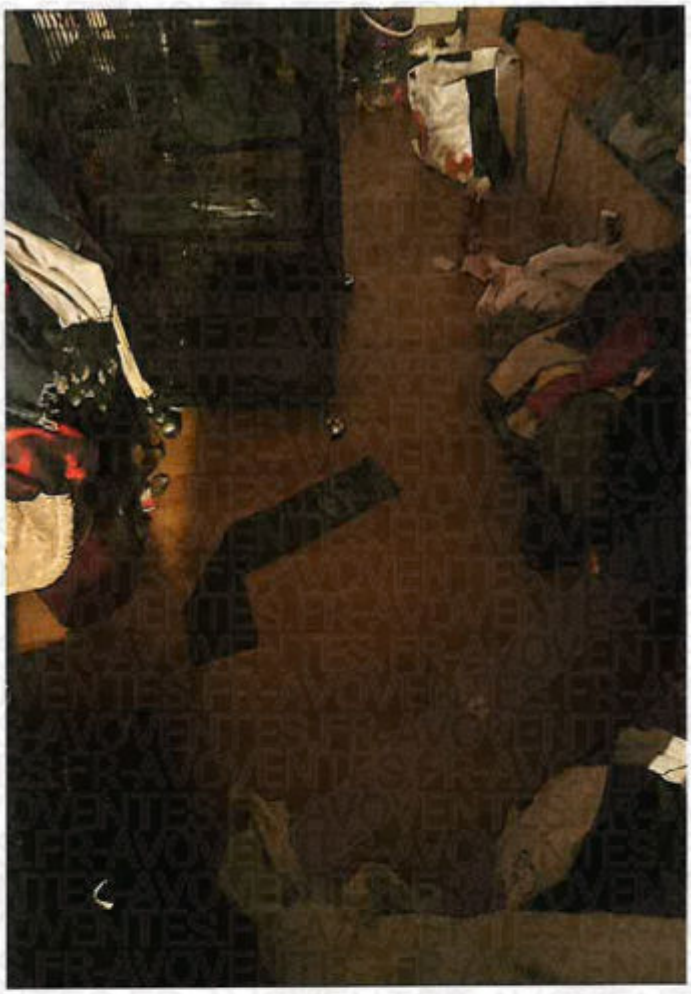

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR

<u>Accès à la terrasse tropézienne</u> :

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

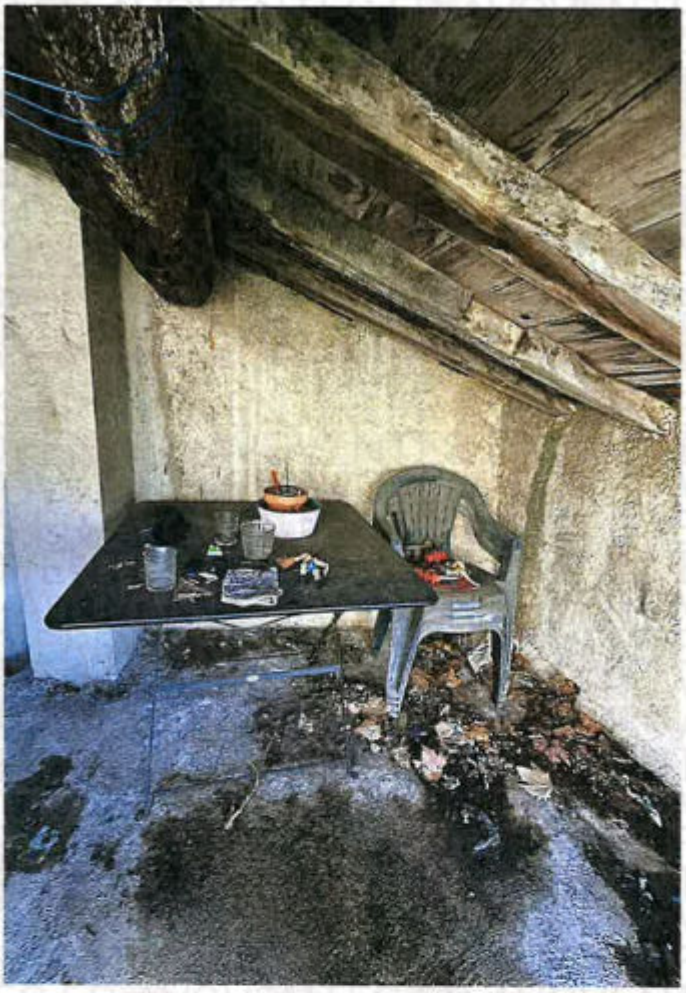

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-